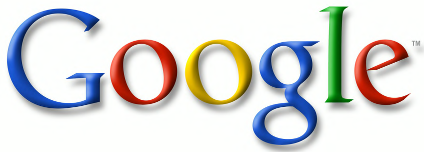
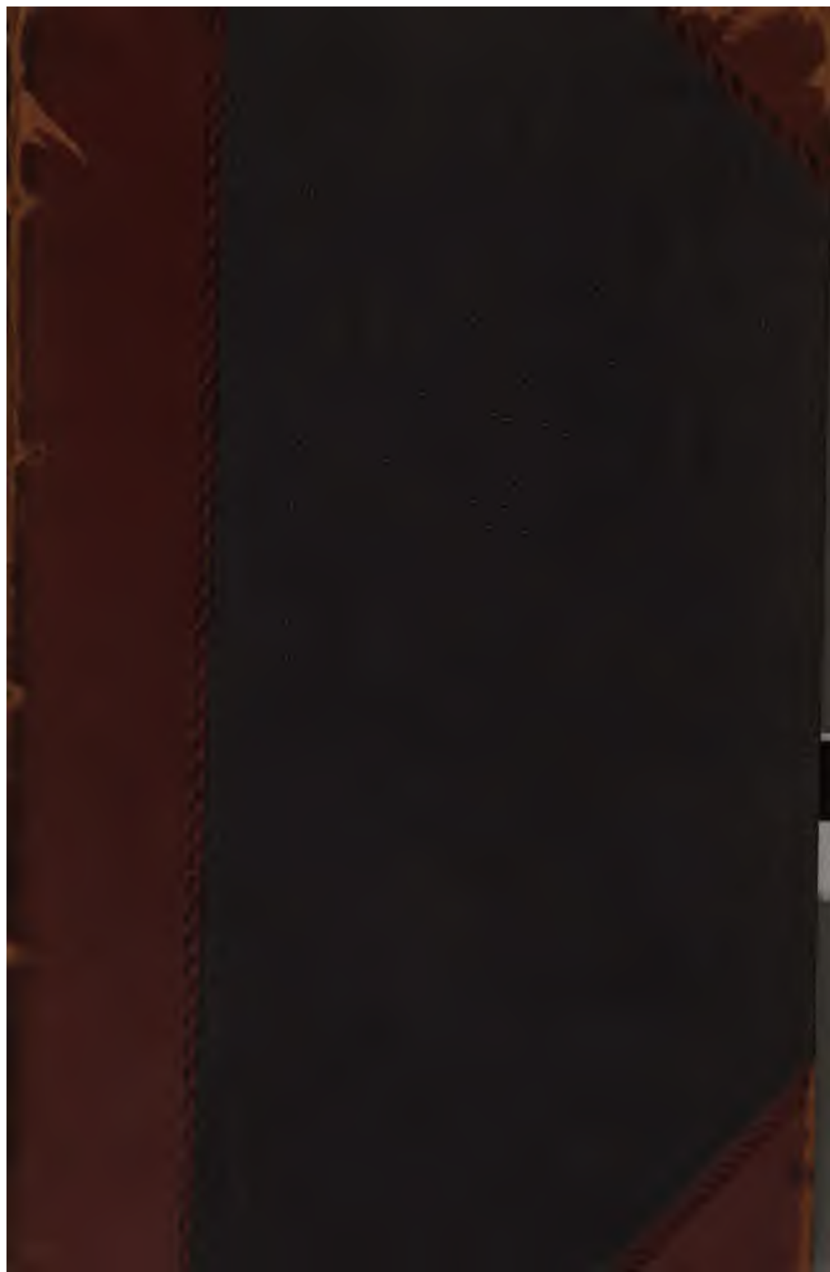





600078108U


600078108U



LES BANQUIERS

ET

LES QUATRE CANGES

A LIÉGE



Don de l'éditeur

Monsieur le bibliothécaire

pour la bibliothèque d'Oxfort

Oxfort Angleterre



BRUXELLES

G. A. VAN TRIGT, ÉDITEUR

1881

LES BANQUIERS

ET

LES QUATRE CANGES

A LIÉGE

AVANT 1468

LES BANQUIERS

ET

LES QUATRE CANGES

A LIÉGE

AVANT 1468

INTRODUCTION

LE DOUBLE ÉTALON OR ET ARGENT A LIÉGE

EN 1328.

BRUXELLES

G. A. VAN TRIGT, ÉDITEUR

1881





Ces recherches sur la banque à Liége forment les premières pages d'une histoire des richesses liégeoises avant 1468, avant leur destruction par Charles le Téméraire. Un premier travail est toujours très incom-

plet, très défectueux, et il manque tous les documents authentiques, les registres, les comptes des canges.

Le duc de Bourgogne a tout détruit, à Liége, en 1468 ; il voulait même effacer son souvenir et pouvoir dire, comme à Dinant en 1466 :

CY FUST LIÉGE.

A Dinant, ses terribles vengeances faisaient semer du sel sur les fondations démolies de cette malheureuse ville pour en stériliser le sol. Liége devait avoir le même sort. Les vols sacriléges de l'armée bourguignonne avaient complètement ruiné les qua-

tre cents églises liégeoises, *denudata et spoliata*, sans un livre, sans un calice pour le service divin. Et la sainte cité, où l'on disait plus de messes qu'à Rome, n'eut plus aucun office religieux (1).

Un miracle, rapportent les chroniques, avait seul empêché de transférer le siége de l'évêché à Maestricht. Les ouvriers chargés d'enlever les reliques de saint Lambert, frappés d'une panique céleste, s'enfuirent épouvantés, et le duc saisi, subitement, de pieux remords dut renoncer

(1) *Voir* les notes.

à son impie projet. Mais le prince-évêque avait déjà pris des banquiers maestrechois, et Liége n'eut plus, pendant longtemps, aucune maison de banque.

Les chartes des trente-deux métiers de Liége déplorent souvent cet indicible désastre, cette *démolition,* où périrent toutes leurs archives.

Trois pièces sur l'organisation des canges liégeoises ont seules échappé à tant de ruines. M. Henaux a publié, en 1859, la charte de 1314 des changeurs, ou *Les Banquiers liégeois au* XIV[e] *siècle*. M. Bormans a fait connaître, en 1866, le

grand traité financier de 1249 et le privilége des lombards étrangers de 1459. Le second document montre déjà à Liége, au XIIIe siècle, la lettre de change, les assurances, la grosse aventure, les tribunaux de commerce, etc. C'étaient, en effet, les conséquences des immenses richesses répandues sur toute la principauté liégeoise par le prince-évêque Hugues de Pierrepont et de Villeneuve (1152-1229). De là date la grandeur de la cange à Liége. On appelait, au moyen âge, la banque *cange*, et les banquiers *cangeurs* ([2]).

Nous avons donc seulement indi-

qué le sujet d'investigations nouvelles. Et il était impossible, dans ces recherches sur la banque, de ne pas s'arrêter sur les évaluations des valcurs des monnaies à Liége pendant le moyen âge.

Cependant, nous avons presque toujours suivi les estimations de Pascal Simonon, né à Liége vers 1710, mort en 1793, notaire immatriculé, réducteur, géomètre et arpenteur juré. Son ouvrage, très savant et très remarquable pour l'époque, porte les titres :

Traité de la réduction des rentes ou méthode d'évaluer les capitaux

et revenus de muids et autres fonds constitués depuis l'an 1225, *avec un tarif des anciennes espèces d'or et d'argent*... Liége, 1751, in-4°, 5 ff., 207 pp. et 2 ff., ou avec des titres de 1753, 1754, 1760.

Traité historique et méthodique sur l'usage et la nature des anciennes monnoyes d'or et d'argent, et rehausse des capitaux... Liége, 1758, in-4°, 6 ff., 497 pp., 5 ff.

Nouveau traité des rentes et des monnoies... Liége, 1765, in-4°, VIII et 400 pp.

Ce dernier volume porte aussi l'indication du tome III et renferme la

table de tout l'ouvrage, qu'on trouve encore sous le titre :

Œuvre de Simonon... où l'on traite de la nature et usage des anciennes monnoies... de chaque pièce d'orfèvrerie...

Sans doute, il y a des erreurs dans Simonon, qui se déclarait cependant infaillible ou avec défi du contraire, écrivait-il. Depuis Ludolf et de Crassier, on les a souvent relevées, mais ces recherches sont très profondes, et le moment n'est pas encore venu de refaire à Liége ce grand travail. La science numismatique, qui a fait tant de progrès, qu'on a, pour ainsi

dire, recréée avec Lelewell, ne s'est pas encore, malheureusement, arrêtée à rechercher la valeur intrinsèque des monnaies. On a presque toujours négligé d'indiquer le poids et l'alliage des pièces.

Pour arriver, en effet, à des résultats positifs et certains sur l'histoire de la richesse à Liége, il faudrait reconnaître la valeur de la monnaie, de siècle en siècle, année par année. C'est-à-dire analyser les alliages, établir le poids des pièces intactes et fixer aujourd'hui leur valeur. C'est-à-dire calculer, d'après le prix du grain, les progrès de la meunerie,

de l'agriculture et les exigences de la vie à chaque époque, la puissance du numéraire. Malheureusement, un semblable ouvrage, qui est toute l'histoire de la civilisation, n'existe encore pour aucun temps, ni pour aucun peuple.

M. Léopold Delisle l'essaya, peut-on dire, un des premiers, en 1851, pour la Normandie, que vient aussi d'étudier avec tant de science M. Baudrillart. M. Mantelier, en 1862, le tenta pour la ville d'Orléans, sans oser même traduire en chiffres modernes les prix du XIV[e] et du XV[e] siècle. Cette évaluation est, en effet, le pro-



blème le plus difficile. L'Institut, en France, le déclarait même, en 1859, presque insoluble. Budé, cependant, l'avait posé, dès 1522, dans son livre *de Asse*, resté justement célèbre. Et, parmi les nombreux ouvrages publiés après les recherches de Budé, nous indiquerons seulement celui de Robert de Ceneau, assez curieux pour les évaluations de plusieurs monnaies, et les recherches de Saumaise sur l'usure, traitée aussi avec tant de science par le cardinal de La Luzerne.

Déjà au XIVe et au XVe siècle, cette grande et immortelle époque de la

puissance commerciale et littéraire de Liége, plusieurs écrivains liégeois s'en occupèrent, comme Jean Hocsem, Jean Des Preis, Zantfliet, Adrien de Saint-Laurent, ou de Veteri Busco, d'Oudenbosch, près de Louvain, à Rillaer.

Hocsem, qui paraît appartenir à la grande famille des banquiers liégeois des Le Bel delle Cange et des Schoen d'Augsbourg, cherche même une base, un étalon pour évaluer la puissance de la monnaie, dont on reconnaissait déjà de son temps toutes les variations. Et, le premier peut-être, Hocsem indique le grain. En

voulant, en effet, donner une idée du prix de la vente de la ville de Malines, entre Anvers et Bruxelles, faite en 1333 pour la somme considérable de cent mille réaux, *regales*, Hocsem ajoute :

« Et d'abord, pour que la postérité sache le prix réel de l'aliénation de Malines, je rechercherai le vrai poids de l'or pur de cette monnaie, et encore du muid et du froment. Ainsi que le reconnaissent les physiciens ou les médecins, de tous les corps naturels qui peuvent exister sur la terre, il est démontré qu'il n'y a rien de tel, pour exprimer un poids

invariable que le grain d'orge. Or, dans notre province de Cologne, une once pèse vingt esterlins, et un esterlin à peu près trente-six grains de gros orge ou d'épeautre, ce dernier étant le plus commun chez nous. Huit onces font un marc, et le marc est égal au poids de cinquante-cinq réaux. Quatre réaux représentent cinq florins de Florence. En effet, cette once pèse sept cent vingt grains, et, comme je l'ai dit, elle diffère de celle des médecins, qui pèse à peine cinq cents grains. Un demi-muid de froment ou d'épeautre, sans le son, donne cent vingt pains

blancs du poids de deux marcs. »

Il serait difficile d'arriver à des chiffres certains avec ces poids des grains d'orge ou d'épeautre. Heureusement l'on sait qu'on se servait à Liége d'un marc de huit onces, et l'once de vingt esterlins, longtemps encore en usage chez les orfèvres liégeois, ou du poids de 246 grammes $^{28}/_{100}$. Le grain pourrait presque donner le double ou la moitié.

Ces recherches et ces préoccupations de Hocsem attestent cependant un esprit très distingué et une intelligence dont le moyen âge et même notre époque offrent peu d'exemples.

Hocsem, en effet, était un riche financier, qui voyageait avec une suite de huit chevaux, des chiens, des faucons, le grand luxe du moyen âge et le plus coûteux, qu'on a dû aujourd'hui abandonner. Malheureusement, une erreur de copiste, reproduite par Chapeauville dans son édition de Hocsem, a étrangement défiguré le sens du texte. Nous avons, en effet, vérifié le passage sur le manuscrit de Bruxelles, du XVe siècle, n° 18658, qui a même été vendu pour autographe. Les variantes sont sans importance; on y trouve les mêmes erreurs et les mêmes lacunes. Le

prix de Malines est seulement indiqué par un C surmonté d'un M. (Ms., f. 74.)

Le chiffre le plus important qu'on taillait, cinquante-cinq réaux dans un marc, ou que cinquante-cinq réaux pèsent un marc, est aussi en lettres romaines LV, ce qui a permis de les rapporter au poids total des réaux. Cette grave erreur se retrouve dans Chapeauville. Une note assez peu lisible du manuscrit a cherché cependant à rétablir les différentes évaluations de Hocsem. Fisen semble seul avoir voulu corriger le texte, mais dans le sens erroné de faire

aussi cinquante-cinq marcs des cent mille réaux, qui pèsent mille huit cent dix-huit marcs ou 437 1/2 kilogrammes.

On pourrait croire peut-être que le prix de Malines ne laisse plus d'incertitude après Hocsem. Cependant, les contemporains ne s'accordent même pas, ni sur les chiffres, ni sur la monnaie. Villani, le meilleur écrivain financier du moyen âge, qui a dû avoir à Florence des renseignements positifs pour parler de cette vente, donne deux cent mille réaux, *per dugento migliaja di Reali d'oro*. Et la plus grande

partie de cet or venait de l'Italie.

La chronique de Gembloux, Warnant et leurs copistes portent cent mille agneaux, *centum mille florenis auri signati signaculo agni*. Et le précieux manuscrit du cartulaire de Saint-Lambert, de M. Henaux, parle de cent mille livres de Tours, *centum millibus librarum turonensium nigrorum, grosso turonensi pro sedecim denariis turonensibus computato*. Enfin, les pièces authentiques publiées par M. Schoonbroodt et M. Van Doren, et différents actes retrouvés dans les archives de Flandre par M. de Saint-Genois semblent

avaient avancé les premiers fonds. D'autres banquiers avaient traité directement à Liége. Le chanoine Hocsem, le savant historien, qui appartient aux plus riches familles de la finance, joua un grand rôle dans toutes ces spéculations. Il est probable que la somme avancée par les Italiens était plus considérable, peut-être le double, deux cent mille florins, dit Villani. D'habiles opérations financières avaient pu réduire la dette d'Adolphe de La Marck. Tout semble prouver qu'on avait surtout cherché à Liége à obtenir de l'or, à exclure la monnaie d'argent.

C'était pourquoi on avait rejeté les offres des habitants de Malines. Les grands financiers belges voulaient alors s'emparer de tout le numéraire de l'Italie, avoir le monopole des affaires et rétablir le double étalon d'or et d'argent.

Presque toutes les monnaies d'or avaient disparu pendant les croisades.

Les croisés avaient recherché le numéraire le plus léger, le plus facile à porter. L'Eglise de Liége avait acheté, en 1095, la ville de Couvin et toutes ses dépendances cinquante marcs d'or. Et on avait dû prendre

partout ce métal, puisqu'on n'en trouva plus, pour le payement du duché de Bouillon, que trois marcs, selon des chroniques. On dut même aliéner et fondre toute l'argenterie des églises du diocèse pour compléter le prix de treize cents marcs d'argent de cette grande acquisition.

L'or devint au XIIe et au XIIIe siècle une marchandise rare et précieuse, qu'on ne trouvait plus que chez les changeurs, à un très haut prix, comme pendant presque toute la première moitié du XIXe siècle. Il n'y avait, dit Jean Des Preis, en 1142 et encore longtemps



après, que la blanche monnaie ([3]).

Le roi de France, saint Louis, fit aussi rechercher partout l'or et négocia encore, en 1269, à Liége, un emprunt de vingt-quatre marcs de ce métal avec Théacle de Visconti, archidiacre de Saint-Lambert.

Les Italiens parvinrent cependant à conserver et à reprendre une partie de l'or des croisés, et les grands financiers belges cherchèrent toujours à l'obtenir et y réussirent par des spéculations très hardies et très peu connues. Les *dinants*, ou les batteurs de cuivre de cette petite ville, paraissent avoir souvent échangé

l'or de l'Orient pour des monnaies noires, ou du cuivre. Et lès changes et les arbitrages sur l'Angleterre, l'Italie, la France firent revenir en Belgique tout le numéraire de l'Europe, au milieu du XIV[e] siècle, avec Edouard III et la vente de Malines.

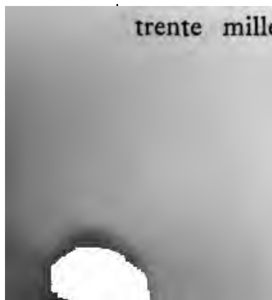
On doit s'arrêter sur cette affaire de Malines, qui a tant occupé les écrivains. Elle indique l'éveil de nouveaux intérêts, d'un nouveau monde commercial : l'apparition de l'or et du double étalon monétaire. En effet, c'était seulement une spéculation née dans un moment de surabondance de capitaux, une pre-

mière fièvre d'agiotages. Le comte de Flandre Louis de Crecy, l'audacieux acquéreur, dut encore acheter l'avouerie de Malines pour soixante mille tournois à Marguerite de Gueldre, héritière des Berthout. Et le chapitre de Liége, qui était très riche, avait décidé d'employer le prix de la vente à acquérir d'autres seigneuries. On obtint, en effet, en 1338, pour vingt-quatre mille réaux Montenaeken qui valait à peine cinq mille réaux, assure Hocsem.

Enfin, le comte de Flandre ne put revendre Malines au duc de Brabant, en 1339, que quatre-vingt-six

mille cinq cents réaux d'or, la moitié à peu près du prix de 1333. C'était déjà l'époque des grands tripotages financiers. L'histoire de Mirwart en offre d'autres exemples, après la pluie d'or et d'argent qu'Edouard III avait fait tomber à Herck sur toute la Belgique.

Maintenant, si nous cherchons la valeur actuelle du prix de Malines, nous tombons dans de nouvelles incertitudes. M. Henaux, en 1843, dans son *Histoire monétaire du pays de Liége,* a évalué les cent mille réaux de Hocsem à huit cent trente mille francs, et, en 1872,



après la précieuse découverte du *Liber cartarum ecclesiæ Leodiensis*, il donne, dans sa grande *Histoire de Liége*, environ huit millions de francs de notre monnaie. Simonon parle de quinze millions, qui donneraient aujourd'hui, multipliés par vingt, trois cents millions. Ghesquière fixe le chiffre de la vente à sept cents mille florins de Brabant. Mais les mille huit cent dix-huit marcs d'or représentent certainement, dans le système monétaire français, quinze et demi fois l'argent ou un million trois cent cinquante-six mille deux cent cinquante francs, à

multiplier aujourd'hui par vingt. Cependant, comme l'or était alors très pur et l'argent très altéré, on peut hardiment porter le prix à un million cinq cent mille francs, représentant trente millions de francs.

C'est plus de treize fois le prix de tout le duché de Bouillon, que l'Église de Liége avait pu acquérir, en 1096, pour treize cents marcs d'argent. Le rapport ordinaire, pendant le moyen âge, avant la découverte de l'Amérique, de l'or à l'argent était d'un à douze. Une baisse momentanée l'avait fait tomber d'un à dix, après le séjour d'Edouard III

en Belgique et son couronnement comme Lieutenant et Vicaire de l'Empire, dans la petite ville liégeoise de Herck, en 1328.

Comment représenter, en effet, la valeur du numéraire à Liége avant la grande perturbation financière occasionnée par la découverte de l'Amérique? Après un minutieux examen, nous avons cru pouvoir fixer à un vingtième la valeur représentative de notre monnaie avant cette époque et après le x[e] siècle, ou l'or et l'argent avaient, pendant le moyen âge, vingt fois plus de puissance qu'aujourd'hui.

Cependant, le comte Germain Garnier avait seulement porté, en 1819, la valeur du numéraire, avant Christophe Colomb, de six à un, ou que la monnaie avait alors six fois plus de puissance. Guérard, rectifiant en 1837 ces calculs, établit qu'en 794 le rapport du pouvoir de l'argent avec celui de son temps est de 10,73. Après Charlemagne, l'abondance des métaux précieux opéra une grande diminution de leur valeur, qu'on a même cru pouvoir évaluer à un quart. Charlemagne fit une révolution monétaire dans nos provinces, comme Edouard III.

Un savant très versé dans toutes les recherches d'érudition, Leber, s'occupa encore, en 1847, dans un mémoire de l'Académie des inscriptions, de ce sujet : *Appréciation de la fortune privée au moyen âge.* Leber donne aussi, comme Garnier, le rapport de six à un.

Cependant, en 1849, dans ses *Nouveaux principes d'économie politique,* Du Mazet montra, par des recherches très savantes et trop peu connues, toutes les erreurs de ces évaluations, leurs variations, leurs différences selon les époques et les objets. Et, depuis 1849, les prix sont

encore bien changés et changeront encore presque chaque année.

Les écrivains italiens peuvent souvent servir de guide pour établir les prix et les valeurs en Belgique et à Liége au moyen âge. Les deux pays ne formaient qu'une grande association commerciale.

On trouve déjà des évaluations positives, des tableaux de la vente de différents objets de 1348 à 1470 dans le précieux recueil : *Della decima, della moneta, della mercatura de Fiorentini*; Luca, 1765; 4 vol. in-4°.

Ce grand travail est attribué à Pagnini, et par Capmany à Sarchini,

dans son célèbre ouvrage : *Memorias historicas sobre la marina, comercio y artes de Barcelona*; Madrid, 1779-1791 ; 4 vol. in-4°.

On trouve d'autres tables des valeurs et des prix des grains, des monnaies et des marchandises dans l'histoire de l'économie politique au moyen âge, de M. Çibrario, traduction française : *Della economia politica del medio evo*; Torino, in-8°. Mais l'Italie était déjà arrivée, au moyen âge, par le commerce, à un prix moyen du grain qui a seulement doublé depuis le XIVe siècle. Et l'Italie, comme la Belgique, a perdu sa

prééminence financière par la découverte de l'Amérique. Ces deux pays n'eurent pas, jusqu'au XIXe siècle, plus de numéraire que pendant le moyen âge. Peut-être en avaient-ils beaucoup moins, et il avait perdu une grande partie de sa valeur. Les trois cent millions de francs de la Belgique du XIVe siècle représentent aujourd'hui vingt fois cette somme ou six milliards, et au XVIIIe siècle, ces trois cents millions ne valaient plus que neuf cents millions. Et Derival assure, en 1782, dans le *Voyageur des Pays-Bas autrichiens,* que tout le numéraire était enfoui

dans des caisses, sans profit pour personne. Anvers n'avait même plus une grande maison de banque, et au XIVe siècle toutes les villes, tous les villages avaient des banquiers et des comptoirs italiens ; le papier belge circulait partout.

Il serait trop long d'exposer ici tous les motifs de nos évaluations des valeurs du moyen âge. M. Bernard, dans la publication si curieuse et si intéressante des comptes de Vérard, le célèbre imprimeur et libraire parisien, ajoute aussi : « Je ne crois pas être exagéré en disant que la monnaie a perdu plus des

dix-neuf vingtièmes de sa valeur depuis 1495. »

Notons seulement que presque tous les écrivains, en recherchant le rapport du numéraire et du grain au moyen âge, n'ont pas tenu compte de tous les nouveaux aliments introduits en Europe depuis trois siècles, et qui ont remplacé, en partie, le pain dans beaucoup de pays. Les immenses progrès de l'agriculture et de la meunerie ont doublé le produit que le moyen âge tirait d'un épi.

La malheureuse introduction de la pomme de terre, si peu nutritive et sujette à tant de mécomptes, a



beaucoup diminué la consommation du grain. Le sucre, le café, dans nos provinces, entrent aussi pour beaucoup dans l'alimentation. Le sucre coûtait, vers 1400, les cinq cents livres, six florins à Chypre, douze florins à Venise, cinquante florins à Bruges et à Liége. Il ne se vendait plus à Liége, vers 1500, que trois gros la livre. A l'arrivée des premiers bateaux des Canaries ou de l'Amérique dans cette ville, en 1528, il tomba à six liards.

On ne peut nier les progrès de la meunerie. Budé, par les statuts de l'hôpital des Quinze-Vingts, a re-

marqué le premier les progrès de la boulangerie. Les physiocrates s'en sont ensuite souvent occupé dans leur journal : *la Physiocratie.* Mais on n'a pas encore établi tous les avantages des nouvelles meules, des grands moulins à vapeur et des nouveaux procédés de manutention. Quel progrès depuis les tours à bras des Romains, qui furent encore si souvent en usage au moyen âge !

Les chartes des boulangers de Liége donnent, en 1401, comme Hocsem, pour un demi-muid de blé, cent vingt miches freliches ou blanches de deux marcs ou 492 $^{56}/_{100}$

grammes. Un demi-muid d'épeautre donnait aussi trente pains de huit marcs. Le poids du muid d'épeautre est fixé ordinairement à Liége à 112 kilogrammes, mais peut varier beaucoup.

Enfin, on ne peut nier les nouveaux et nombreux besoins nés à la Renaissance et même au XIXe siècle, qui ont tant augmenté partout le prix de la vie. Le tabac est une malheureuse nécessité, qui coûte beaucoup. Le luxe des habits, des maisons est aujourd'hui souvent nécessaire et toujours plus considérable. Les dépenses de livres, de science, d'art,

de peinture, d'architecture, que le moyen âge réservait aux princes, aux églises, ont pénétré dans toutes les classes de la société.

Nous croyons donc pouvoir établir sur ces bases la valeur, la puissance relative de la monnaie à Liége après la découverte de l'Amérique, au XVIe à dix, au XVIIe à quatorze, au XVIIIe à seize et au milieu du XIXe siècle à vingt. Ou un franc de notre époque en représente vingt du XVe siècle, en 1750 seize, en 1650 quatorze, en 1550 dix du XVe siècle. Avant Charlemagne ou au VIIIe siècle, un franc donnerait vingt-cinq francs.



Notre seule crainte est même encore de donner une estimation trop faible des valeurs du moyen âge. M. Vallet de Viriville propose, en effet, une évaluation double, en parlant des libéralités de Charles VI, qu'il conviendrait, dit-il, de multiplier par quarante pour les représenter en valeur actuelle. En 1566, Bodin disait déjà que, depuis soixante ans, c'est-à-dire depuis la découverte de l'Amérique, les prix étaient décuplés, et même que beaucoup de choses coûtaient vingt ou trente fois moins avant Louis XII.

Et ce rapport d'un à vingt de

notre monnaie, pendant le moyen âge, établi, dans la dernière moitié du XIX[e] siècle, pour un prix moyen de vingt-cinq francs pour 100 kilogrammes de froment, subira chaque année de nouvelles différences.

La variation des valeurs est une loi fatale de toutes les choses de ce monde ; aucun système monétaire ne peut l'empêcher. C'est par une étrange erreur économique qu'on voulait y remédier, en proscrivant l'or de la Belgique en 1850, comme on a demandé ensuite la prohibition de l'argent. Deux métaux ne constituent pas deux étalons, mais deux

mesures pour diviser ou multiplier un étalon toujours unique. En composant la monnaie de plusieurs métaux, on compense, on balance leurs diverses variations, en fixant leurs rapports pour amener leur stabilité, comme l'État établit le tarif, l'échelle des rétributions et des contributions, de la science, de la vertu, du crime. L'or et l'argent donnent toujours un seul étalon monétaire, un étalon mixte, moins sujet aux révolutions et aux changements. Aussi, les États-Unis d'Amérique, après de longues et savantes recherches appuyées sur la théorie

et la pratique, ont pris, en 1879, pour arriver au retour de la circulation métallique, pour remplacer le papier-monnaie, le double étalon de tous les temps et de tous les peuples civilisés. Les Hollandais ont seuls combattu longtemps pour les véritables principes, pour le bimétallisme international de M. Cernuschi et de M. de Laveleye, si malheureusement compromis par l'union monétaire de l'Europe latine en 1876. La Suisse et la Belgique, sans importance pour les changes, ont fait proscrire alors l'argent sans même avoir de l'or. Et les savants, le com-

merce, les journaux de ces deux pays défendaient le double étalon.

C'est par le double étalon, en effet, que tout l'or de la Californie a pu se maintenir à son prix en s'échangeant contre l'argent, que la Belgique s'obstinait seule à conserver. Et si les mines du Mexique augmentent un moment comme aujourd'hui depuis 1870 la circulation de l'argent, il conservera sa valeur en remplaçant l'or qui reviendra bientôt de tous les placers de l'Amérique. Le pays profite ainsi de toutes les variations monétaires qui forment le premier élément de la banque ou des changes.

Et le bimétallisme international rendrait presque insensibles toutes ces fluctuations [4].

Dans l'ancienne Égypte, l'or était moins recherché que l'argent. Et, au XIVe siècle, les écrivains arabes assurent qu'on avait échangé toutes les monnaies d'or de l'Orient pour des pièces de cuivre, que les *dinants* avaient introduites dans la circulation. Ce fut cette industrie du cuivre, dont Dinant eut longtemps le monopole, qui fut une des grandes causes des immenses richesses de toute la principauté liégeoise, avec la monnaie noire, qu'on a cherché si mal-

heureusement à remplacer en Belgique par le nickel, qui a amené partout le bronze français. Rouen, Londres et Venise eurent souvent à se plaindre des priviléges et du commerce des *dinants*.

La pluralité des étalons monétaires peut seule maintenir dans un pays une égale abondance de numéraire, d'où dépendent toujours le taux de l'intérêt, la prospérité et la richesse. C'est l'arrivée de l'or italien pour le couronnement d'Édouard III à Herck, en 1328, qui a achevé la prospérité et la grandeur de la Belgique. L'Angleterre paye par de con-

tinuelles variations de l'escompte et les paniques financières les plus redoutables son idolâtrie pour un seul métal, pour l'or, qui menace d'engloutir toutes ses richesses des Indes. Et ces perturbations monétaires amènent toujours de grandes ruines industrielles et agricoles. L'essai d'un étalon unique à Berlin, qui a coûté tant de millions, n'y a aussi produit qu'une hausse de l'escompte, qu'une longue crise depuis 1873, qui sera toujours plus profonde, et l'a réduit à devenir un petit satellite de Londres ou de New-York. Et l'Allemagne n'est pas plus riche, après avoir reçu

tous les milliards, tout l'or de la France, déjà remplacé à Paris avec bénéfice par le bimétallisme.

Les économistes qui osent encore demander aujourd'hui l'abolition de la monnaie d'argent n'ont jamais calculé les frais de cette démonétisation de six ou dix milliards, qui n'auraient même plus la valeur du cuivre ou du plomb. Et comment les remplacer? En diminuant seulement la frappe de l'argent, on a produit naturellement une baisse souvent de vingt pour cent sur ce métal. Perte considérable, pouvant faire présumer les immenses désastres qui

résulteraient partout de sa démonétisation. Et le métal privilégié, l'or, augmenterait toujours de valeur. Le malaise actuel de l'industrie et de l'agriculture, l'avilissement des prix proviennent, déjà en partie, de la suppression plus ou moins complète de l'argent en Allemagne et en Europe ou de l'augmentation de la valeur de l'or, qui en est la conséquence. Personne n'aime à conserver un métal condamné ou sujet à des dépréciations; on préfère obtenir le plus favorisé.

Cette démonétisation de l'argent doublerait partout les dettes pu-

bliques et les contributions, sans aucune utilité que celle d'augmenter le taux de l'escompte et, momentanément, les bénéfices de la Banque nationale en Belgique. Et de quel droit viendrait-on imposer aux malheureux débiteurs de nouvelles charges et changer la nature de leur dette, de leur contrat? C'est la ruine du commerce et de l'industrie, qui verra toujours diminuer le prix de ses produits. C'est acheter cher aujourd'hui pour revendre moins cher demain. On payera cent grammes d'or et on subira bientôt une perte de dix ou vingt pour cent. Et cette hausse de

la valeur monétaire privilégiée retombera toujours, en dernière analyse, sur l'ouvrier, augmentera ses dettes, ses dépenses, diminuera son travail et son salaire. Aujourd'hui déjà, le malheureux Indou paye les folies monétaires allemandes; demain, le laboureur et le mineur belges.

On l'oublie malheureusement presque toujours : il faut démonétiser l'argent ou lui conserver son rang d'étalon monétaire. S'il n'est pas retiré, en effet, de la circulation, comment maintenir sa valeur et empêcher l'industrie de frapper de bonnes pièces de ce métal, ce qui se fait déjà,

assure-t-on, en Amérique ; comme l'Angleterre fabriquait des napoléons d'or de bon aloi pendant ses dernières guerres contre la France ; comme Edouard III, après son couronnement à Herck, en 1328, faisait imiter les monnaies françaises et italiennes ; comme tous les seigneurs du moyen âge copiaient, dans leurs ateliers monétaires, les pièces en vogue demandées par le commerce et les banquiers. Ces imitations, ces falsifications des types étrangers, si fréquentes en Belgique au XIVe siècle, n'étaient pas de la fausse monnaie : elles répondaient à des nécessités de

commerce et de politique qui peuvent encore renaître. Le numéraire est toujours un acte de pratique et non de théorie, un fait, un payement, un échange.

A la question si importante de la monnaie métallique vient naturellement se rattacher la monnaie fiduciaire, le papier, dont la lettre de change est la base et que les trapézites grecs paraissent avoir empruntée aux Egyptiens, que les Chinois ont certainement connue et pratiquée au Xe siècle. La première obligation d'un gouvernement est de créer la monnaie et la lettre de change, ou



de faciliter dans le pays et avec tous les pays étrangers l'usage de la lettre de change, qui multiplie partout la fortune publique en mobilisant la richesse. La lettre de change donne non seulement du capital et du crédit, mais elle efface le temps et l'espace. La lettre de change est, en effet, la véritable monnaie du commerce, la grande ressource des rentiers et des propriétaires et surtout des gouvernements, avec les bons du trésor et la dette flottante, qui a créé, peut-on dire, toute la puissance des Etats modernes, et que la ville de Gand avait dejà su utiliser pour Edouard III.

Déjà au moyen âge, non seulement le commerçant, mais encore les princes, les seigneurs, le clergé étaient en relation avec les banquiers nationaux et italiens. La plus ancienne indication d'une lettre de change concerne un évêque de Liége en 1141 et un autre en 1291 ; et c'est encore pour un prince-évêque de Liége qu'apparaît le contrat de la grosse aventure ou d'assurance et du change maritime, en 1249.

C'est le change, en effet, qui faisait traiter toutes les affaires de l'Europe, à Bruges et à Liége ; et c'est le change qui fait encore aujourd'hui



la véritable puissance de l'Angleterre. Des établissements comme les canges du moyen âge ou de grandes banques pour les pays étrangers en sont les premières bases. L'égoïsme anéantit les peuples et les individus. C'est sur ce principe qu'Adam Smith a fondé la nouvelle science de l'économie politique.

Ce sont ces grandes relations cambistes, ces affaires étrangères que le génie financier de M. le comte Langrand-Dumonceau avait cherché à renouer en Belgique.

L'histoire dira un jour les causes politiques et judaïques de la chute

des sociétés Langrand, au capital de plus d'un milliard, confié aux hommes les plus honorables. Leurs succès devaient ramener la suprématie financière de la Belgique, qu'Edouard III avait fait passer, en 1328, de l'Italie dans la petite ville liégeoise de Herck, que les Fugger avaient donnée, après la destruction de Liége, à Augsbourg et que Pitt a su conquérir à Londres.

En créant en Autriche ses grandes institutions immobilières, ses chemins de fer, qui ont enrichi ensuite tant de sociétés, en renouvelant en Italie et à Constantinople les ancien-

nes relations financières, M. Langrand refaisait cette navette dorée des changes qu'avaient su former les Vénitiens et qui a fait la prospérité de la Belgique et de l'Italie. Il affranchissait le monde entier du joug des juifs, qui effrayait déjà Mirès et les israélites portugais des races les plus pures. On christianisait enfin, comme on l'a dit, les capitaux. Était-ce, en Belgique, un si grand crime ? L'histoire des sociétés Philippart le dira, en expliquant tant de désastres et de ruines.

Certainement nous reconnaissons toute la science, toute la probité des

banquiers israélistes ; mais on peut aussi constater partout leur vie nomade, sans patrie, sans nationalité, leur esprit d'association, de monopole, de famille, de caste, leurs mépris pour la propriété immobilière, le trop haut prix qu'ils attachent au numéraire. On doit aimer, admirer l'ordre, l'économie des juifs, leur génie des affaires, leur amour du travail. Autant un juif riche est un danger, autant un juif pauvre est une richesse, une fortune pour un pays. Autant le premier a de passions, de jalousies, autant l'autre sait trouver de nouveaux clients, de nouvelles industries.

L'Alsace, même après la révolution française, même sous le despotisme impérial de Napoléon et son hostilité contre Rome, se révoltait encore contre les Israélites, comme toute l'Europe au moyen âge, comme hier la Roumanie. Et aujourd'hui un nouveau mouvement antisémitique s'étend dans toute l'Allemagne et a pour centre les villes les moins chrétiennes, les plus libérales, la jeunesse des universités les plus savantes.

En effet, on doit surtout faire remarquer combien il est important d'avoir, comme anciennement à Liége, des banques et des banquiers

indigènes, et d'empêcher ainsi les étrangers de se rendre maîtres de tous les capitaux, d'en fixer le prix ou de les porter sur d'autres sols et dans d'autres climats, selon leurs caprices ou leurs intérêts. Non seulement l'industrie et le commerce du pays sont ainsi favorisés, mais encore les bénéfices que donnent la banque contribuent à enrichir la patrie et à l'embellir de monuments, de villas, de châteaux, qui faisaient, au XVe siècle, la richesse et la splendeur de Liége. Aujourd'hui, les étrangers enrichis en Belgique vont se fixer à Paris, à Vienne ou à Londres.

Qui refera à Liége ces grands souvenirs de ses vieux banquiers, Alleur, Beaufraipont, Chokier, Fragnée, Jehai, Kinkempois, Lamotte, La Neuville, Lavoir, Rathier, Saint-Léonard, et tant d'églises et de fondations pieuses ou charitables qui devaient faire pardonner sur la terre et dans le ciel la trop grande fortune des premiers *cangeurs?*

Et c'est la richesse qui a créé à Liége la liberté. Et la richesse et la liberté y ont fait naître les arts, la peinture, l'architecture, la gravure, les tapisseries. Pour comprendre le beau et l'idéal, et savoir le rendre

par la ligne ou la couleur, il faut avoir toutes les jouissances du luxe.

On a parlé souvent des immenses revenus des princes-évêques. La fortune de Jean de Hinsberg (1419-1455) a été évaluée annuellement à huit ou dix millions en valeur actuelle. Et beaucoup de seigneurs, beaucoup de bourgeois avaient peut-être encore des fortunes plus considérables, comme les Haneffe, les Warfusée, les grands meuniers; les Dathin, les riches houilleurs; la dame Gras, une des créatrices de l'industrie drapière; les Daveton, les maîtres de forges; les Surlet, les puissants ban-

quiers, plus honorés à Liége, dit Hemricourt, que Dieu lui-même.

Ce sont ces immenses richesses qui ont permis d'élever à Liége tous ses monuments, de créer un art nouveau, une architecture nouvelle avec Saint-Paul, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Jacques et le palais épiscopal. Et c'est cette nouvelle architecture qui a donné, avec les Van Eyck et Pierre Plaoul, leur maître, avec Roger Van der Weyden et Nicolas de Cusa, son protecteur, les grandes tapisseries historiées et religieuses, la dernière expression de la science et du génie. Une seule

tapisserie exigeait des années et des millions, comme l'*Apocalypse* de Saint-Lambert, dont quelques cartons, copiés par Albert Durer, font encore la gloire d'un grand artiste et d'une époque. Des théologiens, des philosophes composaient l'œuvre; des artistes la dessinaient; des peintres en donnaient les cartons et des lissiers venaient lui donner la vie et la beauté. Ni Charles-Quint ou Vermay, ni Léon X ou Raphaël n'ont pu même recréer ces anciennes tapisseries, ni faire oublier tous ces chefs-d'œuvre de Liége, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui à Madrid,

malheureusement bien souvent restaurés, changés ou renouvelés pendant quatre siècles.

Les tapisseries, la gravure, la dentelle sont les preuves encore vivantes de tant de grandeur, de puissance, de richesses sous les Van Eyck et Roger Van der Weyden. Et l'oubli qui a frappé si longtemps les tapisseries historiées n'est pas un des moindres signes de la décadence qui arriva partout après la mort de Roger, en 1465, et la destruction de Liége, en 1468. On cherche seulement aujourd'hui à comprendre, à renouveler les tapisseries, que les

Gobelins avaient réduites à des tableaux, à des miniatures (5).

Qui pourra redire, refaire les splendeurs et les trésors des quatre cents églises liégeoises, de ce palais épiscopal, qui faisaient l'admiration de Charles-Quint et de Marguerite de Valois? Qui peut même compter tous ces édifices, tous ces temples, aussi nombreux, disait-on, que ceux de Rome? Charles le Téméraire les avait déjà détruits en partie en 1468, avec la Violette, l'ancien hôtel de ville, les quatre grandes bourses ou les canges du Lion, du Lis, du Léopard, du Cheval, les halles, les

trente-deux maisons des métiers et tous les monuments publics. Et la Révolution française, en 1794, est venue achever cette grande *démolition* de l'ancien Liége.

L'immense cathédrale de Saint-Lambert, un des premiers chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale, a disparu complètement, avec cent églises les plus anciennes. Et cependant Liége possède encore les plus curieux édifices de la Belgique. Et les constructions étaient, au moyen âge, bien plus difficiles, bien plus coûteuses, sans presque aucun secours de la mécanique, sans la

vapeur, et les journées se payaient un sou, souvent le prix d'un muid de grain. Le palais, Saint-Jacques, Saint-Laurent, Saint-Martin, Saint-Paul, qu'on attribue à Érard de la Marck, qui les a seulement restaurés et abîmés, existaient déjà au XVe siècle, comme le prouvent l'architecture de ces édifices et les chroniques liégeoises. Un seul homme, dans une époque de décadence et de ruines, ne pouvait élever seul tous ces monuments si grandioses, d'un art si différent et si nouveau, que Lambert Lombard, élève et héritier de Jacob de Barbari, refaisait déjà dans le style italien.

Où trouverait-on aujourd'hui l'argent, la science, l'art pour créer de semblables constructions? La Belgique entière ne peut même terminer la petite chapelle de Laeken, qui tombe déjà en ruines. Le monstrueux palais de justice de Bruxelles, d'une distribution impossible, sans une idée nouvelle, succombe sous le poids de cinquante millions de maçonnerie. L'église Sainte-Marie, de Schaerbeek, avec d'heureuses réminiscences, ne peut même s'achever.

La hardiesse du moyen âge égalait son savoir. Lorsqu'on allait ôter, à Liége, les échafaudages de l'église

Sainte-Croix, improvisée par Notger pour s'emparer d'un château féodal, la tradition rapporte que le maître des œuvres dans le délire était disparu. C'est un vrai bijou, construit avec autant d'élégance que d'économie, sans presque aucune fondation. Il est de la grande école des artistes de Notger, le plus grand bâtisseur du moyen âge, qui a aussi formé Hezelon, le génie de Cluny, et l'architecte de Bamberg, et tant d'autres, les maîtres de Gérard de Saint-Trond, un des maçons de la cathédrale de Cologne.

Le moyen âge avait su aussi con-

server à Liége des routes, des canaux et rendre toutes les rivières navigables. L'Amblève, le Geer, le Hoyoux, la Légia, l'Ourthe, la Vesdre servaient anciennement au commerce; aujourd'hui, elles n'ont plus assez d'eau pour les poissons. Liége était une autre Venise pour ses ports, ses bassins, ses quais, ses îles; les bateaux arrivaient dans tous ses *vinaves*. Toutes les villes de la Belgique se disputaient le transit de Bruges et d'Anvers vers l'Allemagne, par la sécurité et la facilité des chemins et des communications, que les habitants détruisaient au XVII[e] siècle

pour empêchcr le passage des armées. Et au XVIIIe siècle, le pays de Liége n'avait plus de chaussées régulièrement entretenues.

Au XIIIe siècle, six grandes routes traversaient toute la principauté l geoise : à Dinant, à Namur, à Huy, à Amay, à Liége, à Maestricht, et servaient, avec la Meuse, à transporter partout les produits que les flottes italiennes et de tous les pays venaient apporter dans les Flandres. La sécurité et la facilité des voyages étaient assurées sur ces grands chemins, dont le prince-évêque de Liége et le duc de Limbourg avaient

la garde. Et ces farouches seigneurs du moyen âge, qu'on dépeint toujours détroussant les voyageurs, pillant, rançonnant les marchands, s'engageaient à rembourser les vols et les pertes causées par un simple accident sur ces grandes voies de communication, pendant le jour ou pendant la nuit. (*Voir* les chartes de 1226, 1244, 1248, 1253, 1261, 1273, etc.) Aujourd'hui, en Belgique, le chemin de fer de l'État décline souvent toute espèce de responsabilité [6].

Et les Liégeois prirent toujours les armes pour garantir partout la

libre et complète navigation de la Meuse, où personne ne pouvait arrêter les bateaux, prélever des taxes, depuis la mer jusqu'à sa source. La Meuse était alors la grande artère du commerce avec le Nord, avec l'Angleterre, avec la France, surtout pour les vins, dont Liége avait le principal entrepôt. On venait y échanger tous les vins du Rhin ou les vins du Midi, qui arrivaient à Bruges. Hocsem semble indiquer qu'on pratiquait déjà à Liége les mélanges, le vinage.

La destruction de Liége fut le premier coup porté à la suprématie financière de la Belgique et de l'Ita-

lie. Elle détruisait cet admirable réseau de relations cambistes, qui faisaient passer toutes les richesses du monde de l'Italie dans les Flandres. Les ports flamands établirent alors la législation et la jurisprudence de la marine, avec la coutume de Damme.

Les affaires passaient de Bruges à Liége pour retourner, par les foires de Champagne et de Lyon, en Italie. Pour favoriser les banquiers, l'importation des monnaies métalliques était même défendue dans plusieurs villes, comme à Venise. Et tout le commerce passa bientôt par les flot-

tes italiennes. Elles côtoyaient toute l'Espagne, qui avait alors une si grande importance par l'empire des califes, l'industrie des Maures, de l'Afrique et de l'Asie. Les princes-évêques, à Liége, avaient cherché longtemps à maintenir des relations directes avec l'Espagne par les pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle, favorisés par des fondations pieuses et la législation. Théoduin (1048-1075) et Thibaut de Bar (1302-1312) avaient cherché à Liége des types de monnaies méridionales. On avait protégé des banquiers liégeois pour les changes d'Espagne, les

Gavier, les Palmar. Tout finit cependant par passer par Venise. Et l'Italie plaça son grand entrepôt dans les Flandres, d'où les produits du monde entier se répandaient sur toute l'Europe par les hanséates et les marchands des foires de Champagne et de Lyon. La Belgique était le grand magasin de l'Italie et de l'Angleterre. « Flandra magazzino delle mercanzie degli Italiani, eranno gia il magazzino delle lene d'Inghilterra. »

Toute la Grande-Bretagne était asservie, affermée par les Belges. C'était leur colonie, la grande source

de toutes les richesses, de toutes les nouvelles fortunes. Liége fut la première à se livrer à ces spéculations. Les Anglais, avec Alcuin, Scot Erigene, Sedulius Scotus, étaient venus illustrer ses écoles après Charlemagne. La mère de Guillaume le Conquérant était de Huy. Et les jeunes filles allèrent bientôt chercher fortune en Angleterre. La police de Londres s'en plaint déjà au XIVe siècle. Une malheureuse femme Gras, de Saint-Trond, y trouva des alliances dans les plus nobles familles. Les chevaliers du Hainaut et de la Hesbaye faisaient tous leurs premières

armes à la cour des souverains anglais. Toutes les villes wallonnes avaient en Angleterre des représentants, des comptoirs. Les batteurs de cuivre de Dinant avaient même le droit d'intervenir dans le choix des autorités de Londres et de se faire représenter dans le conseil de la Cité. Aussi des Anglais vinrent seuls combattre avec les Liégeois, à Othée, en 1408.

Déjà sous Notger, au Xe siècle, les flottes liégeoises remontaient la Meuse, pour aller à Londres. En 1408, le comte de Hollande avait brûlé, à Dordrecht, des bateaux de

Liége. Pour donner encore plus d'extension aux affaires avec l'Angleterre, toute la ville, les bourgeois, le clergé de Liége s'engagèrent, le 9 août 1249, pour sept cents marcs, à Gérard Del Change et à six de ses associés, sur les marchandises que Gilles Del Tur devait ramener à l'*aventure* d'Angleterre. Tous les revenus de la ville, ou la *fermeté*, devaient servir de garantie. Et un véritable tribunal de commerce de quatre personnes était choisi pour décider des intérêts et des *costenges*. Et toutes les affaires de l'Angleterre venaient aboutir à Rome et aux changes d'Italie.

Liége est peut-être la seule ville qui avait, dès le XIIIe siècle, quatre grandes bourses ou canges pour les affaires, suivant leurs nationalités. La cange du Léopard ou de l'Angleterre, rue Féronstrée; la cange du Lis, sur le Marché, traitait les affaires de France; la cange du Lion, rue Souverain-Pont, était pour les Flandres et la Hollande; la cange du Cheval, rue Féronstrée, avait tout le commerce de l'Allemagne, qui occupait aussi les grands comptoirs de la ligue hanséatique à Liége, dans la rue et les quais de la Wache, Wage ou des balances, Wagen en

allemand. La hanse avait établi ses plus anciens comptoirs à Liége, et payait seulement une redevance féodale pour ses premières villes associées : Francfort et Lubeck, une paire de gants, ainsi que Duren et Nimègue ; Nurenberg, une longue épée : hommages purement honorifiques, qui donnaient une espèce de titre, recherché par les plus grands seigneurs, qui assurait le droit de bourgeoisie et l'exemption des impôts.

Les canges liégeoises paraissent avoir joui d'un certain droit monétaire. On pourrait peut-être leur attribuer des pièces avec les insignes

plus ou moins apparents du cheval, du lion, du léopard, du lis. Les deniers de Liége avec l'EQUUS VENALIS ont souvent attiré l'attention. Si ce privilége de monnayer ne leur était pas formellement reconnu, les canges pouvaient facilement obtenir d'un petit seigneur féodal l'usage de sa monnaierie, pour frapper le numéraire dont on sentait la nécessité pour les étrangers et les négociations commerciales. Les banquiers devaient souvent user des mêmes procédés. Visé paraît avoir eu aussi des monnaies spéciales au cerf, pour ses grandes foires, Herstal et Huy, pour

les mêmes fêtes commerciales, faisaient peut-être frapper des moutons.

Maestricht et Dinant paraissent encore avoir eu des pièces particulières pour leur commerce. Et des associations, des confréries, à Maubeuge, à Termonde, à Bommel, avaient le droit de frapper des monnaies. Les méreaux que les églises liégeoises faisaient circuler remplaçaient souvent le numéraire. La cathédrale de Saint-Lambert avait même ses pièces spéciales d'or et d'argent pendant la vacance de l'évêché, à la mort du prince-évêque.

En 1341, l'empereur fit citer à

Trèves treize seigneurs pour délit de fausse monnaie. En 1253, on élevait des réclamations contre l'atelier de Saint-Trond, inféodé à une femme. Et, en 1369, on trouva chez Jean Malboge, changeur à Namur, dans sa maison du Marché, des pièces de monnaies signées d'armes de seigneurs *non autorisés à pouvoir forgier*. Beaucoup de nobles et de grands propriétaires, en effet, s'arrogeaient le droit de battre monnaie, comme encore, au XVII[e] siècle, les comtes de Loewenstein-Rochefort. Le grand artiste liégeois Warin fit pour eux ses premiers essais moné-

taires, avant d'être engagé à Paris, pour Louis XIII et Louis XIV.

Hemricourt assure, vers 1400, à Liége, que les princes-évêques ne pouvaient plus, depuis quarante ans, faire de la monnaie, à cause de la rigueur des règlements monétaires, qu'on pourrait encore prendre pour modèles. Et cependant la monnaie liégeoise circulait partout. On devait même prendre des mesures à Tournai pour en empêcher la trop grande affluence. D'autres personnes, mieux placées pour obtenir les métaux précieux, travaillaient donc au nom de l'évêque. On ne remarque, en effet,

aucune lacune dans les séries épiscopales.

Cependant, après son grand triomphe à Othée, en 1408, le prince-évêque se hâta de décréter que sa monnaie aurait seul cours dans la principauté. Et dans les splendides pièces d'or et d'argent, et même de billon, de Jean de Bavière, on aperçoit déjà l'influence des Van Eyck et de l'art nouveau, de l'art moderne, qu'ils venaient véritablement de révéler. On n'a encore, malheureusement, rien retrouvé ***de ce bel or et de ce bon argent*** de la révolution liégeoise contre Jean de Bavière, qui

avaient tant de succès à Londres, assure Wavrin. (M. Henaux, *Histoire de Liége,* t. Ier, p. 588.)

Toutes les spéculations financières des quatre canges liégeoises, des hanséates, des banquiers et du prince-évêque venaient aboutir aux grandes opérations cambistes avec l'Italie, qui se traitaient surtout dans les deux foires de mai et de septembre, à Liége.

C'était pour profiter seuls de cette immense circulation de papier qui se faisait dans les foires, que quelques banquiers liégeois, Jacquemont, Jean Lardier, Jean Pollart, et le prince-

évêque Adolphe de La Marck voulurent supprimer, en 1344, ces deux grands marchés de mai et de septembre, à Liége. C'était sous le prétexte de protéger la draperie liégeoise, qui s'exportait alors dans toute l'Europe et n'avait à redouter aucune concurrence. Adolphe de La Marck avait déjà pris une large part à toutes les spéculations des banquiers italiens pour la vente de Malines, en 1333. Et il envoya, assurent les chroniques, avant de supprimer la foire de mai, des courriers dans toutes les foires de Champagne, à Châlons, à Troie et dans les pays

voisins, pour négocier sans doute avec les banquiers étrangers. On cherchait peut-être à faire de Liége une ville d'étape, où tous les marchands devaient s'arrêter, comme à Cologne, depuis la constitution de l'archevêque Conrad de 1259.

Les foires, en effet, étaient surtout suivies par les banquiers, les changeurs, les juifs et les représentants de toutes les grandes villes de l'Italie, les Lombards, les Caorsins ou Corsini. Pendant trois semaines, il y avait, en mai et en septembre, liberté complète, à Liége, pour le commerce et tous les étrangers. Ces foires étaient

les bourses des négociants, le règlement des comptes, des payements, le *clearing house* du monde entier. Tout s'y faisait en papier, en change et en lettres de change. Et les financiers liégeois, en supprimant une des grandes places des affaires, espéraient sans doute en prendre le monopole et imposer partout leurs lois et leurs prix. L'interruption des foires liégeoises amena une longue crise commerciale, qui se fit sentir jusqu'en Italie. On dut bientôt les rétablir. En 1350, on leur donna de nouveaux règlements, empruntés en partie à Lyon et à la Champagne.

Et ces deux grandes foires s'achevaient dans d'autres marchés dans toutes les localités de la principauté. Des banquiers allemands surent ainsi faire arrêter, en 1225, l'assassin de l'archevêque de Cologne, Engelbert, en le suivant à Huy, à Amay, à Geneffe, à Herstal, à Visé.

Ces deux grands marchés se prolongeaient pendant vingt et un jours, avec une tolérance ordinaire d'une semaine avant et après, en tout trente-cinq jours, ou soixante-dix jours chaque année. Les Pepin passaient pour les premiers organisateurs des foires liégeoises, que saint

Remacle avait cherché à rendre encore plus populaires par des fêtes religieuses. Déjà en 986, pendant le siége de Chèvremont, Gerbert avait, à Reims, fait prendre des mesures spéciales pour garantir les foires de Liége, d'où dépendait le grand commerce de la Champagne. Et chaque année, jusqu'en 1468, elles eurent plus d'importance. Sous Jean de Hinsberg, on dut faire même de nouveaux règlements pour empêcher de trop grandes demandes de numéraire et son exportation. Le papier et les opérations cambistes ne pouvaient plus suffire à l'extension des

affaires, aux immenses constructions et à toutes les dépenses du prince-évêque.

Il y eut à Liége une grande crise financière en 1439, comme on en indique une autre en 1303, après l'exil des banquiers, et en 1346-1347, après l'interruption des foires. La crise de 1439 paraît avoir été amenée par de fausses spéculations de Jean de Hinsberg en Allemagne et en Italie. C'était quelque chose comme ces perturbations monétaires qu'on voit à notre époque, souvent à Londres, en 1837, en 1847, en 1857, en 1864, et qui ont pour grande

cause l'étalon unique d'or, qui soumet l'Angleterre à toutes les spéculations sur ce métal.

On peut comparer, en effet, la puissance financière de la Belgique et de Liége, pendant le moyen âge, à la suprématie qu'exerce aujourd'hui l'Angleterre. Tous les souverains, tous les gouvernements venaient alors chercher du numéraire à Liége. Liége fut la grande ressource des croisades, de Godefroid de Bouillon et de ses alliés. Saint Louis venait encore y négocier ses emprunts. Liége était associé à tous les riches financiers de l'Italie et de

l'Europe, à Enguerrand de Marigni, à Jacques Cœur, aux Berthout, aux Médicis, aux Fugger.

Les rois de France eurent toujours à Liége des banquiers pour payer aux princes-évêques, aux seigneurs, aux autorités allemandes de riches pensions, pour soutenir leurs partisans. Et la France négociait souvent dans cette ville des emprunts dans les circonstances favorables. Les banquiers liégeois Bellefroid, Cerfontaine, Colson, Robert avancèrent encore aux princes français, pendant la Révolution et l'émigration, des sommes très considérables.

Liége, depuis Notger, était la capitale du plus riche évêché et de la plus grande principauté du nord de l'Europe. En 1071, l'évêque avait encore reçu en fief le comté de Hainaut, et avait su imposer ses lois au duché de Brabant, après la grande victoire des Steppes, en 1213. Liége avait seul osé secourir la Flandre et Artevelde contre le comte et la France. Et Liége lutta seul pendant un siècle contre les ducs de Bourgogne et contre toute l'Europe, à Othée en 1408, à Montenaeken en 1465, à Dinant; en 1466 finit cette malheureuse cité, prélude de la

grande destruction de Liége en 1468.

Le célèbre tribunal de la Paix, ou de l'anneau du Palais épiscopal, avait déjà reconnu, au XIe siècle, la suprématie de Liége et constituait le prince-évêque seul juge, arbitre de toutes les guerres et de toutes les grandes affaires civiles et politiques du nord de l'Europe. Aucune puissance n'a pu ensuite rétablir dans le monde cette grande institution internationale, que tous les congrès, les savants, tous les peuples cherchent toujours à ressusciter. Le tribunal de la Paix reconnaissait aussi pour la première fois la complète indé-

pendance du pouvoir judiciaire et sa séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, bientôt parfaitement constitué à Liége, et que la Constitution belge a encore renouvelé, en 1830, sur les mêmes bases et les mêmes institutions.

Liége était, en effet, alors la ville la plus importante de l'Europe, on la comparait à Rome. Villani, en 1347, à Florence, proclamait avec orgueil cette cité si riche, si libre, si indépendante une dépendance de l'Eglise, une terre romaine, une colonie italienne des légions de César.

Liége comptait plus de deux cent

mille habitants. A la terrible bataille d'Othée, trente-deux mille Liégeois furent massacrés par le duc de Bourgogne en 1408, et les cruelles vengeances, les persécutions de Jean de Bavière, qui reçut alors le nom de Jean sans Pitié, chassèrent un quart des habitants. La grande peste de 1439, vint encore décimer la malheureuse population. Et Charles le Téméraire, après les longues et sanglantes guerres de Louis de Bourbon, fit encore immoler à Liége quarante mille hommes et noyer treize mille femmes.

Le sac de 1468 vint, en effet,

détruire Liége. Le duc de Bourgogne voulait, comme à Dinant, effacer jusqu'à son souvenir. Et cette immense destruction de Liége vint interrompre toutes les relations financières du monde, elle brisait un des anneaux, le plus ancien par les Carlovingiens et ses évêques, de la chaîne des changes. Liége, pendant longtemps, n'eut plus une seule banque. Louis de Bourbon avait pris pour banquier Henri d'Orbrouck, à Maestricht. Augsbourg hérita de Liége et beaucoup d'anciens financiers liégeois allèrent s'y fixer. Bruges même commence déjà sa

décadence, que rien ne pouvait plus arrêter. La découverte de l'Amérique compléta la révolution financière et déplaça le centre du commerce, de la navigation et des affaires. L'Italie, isolée du nouveau monde, fut remplacée par l'Espagne. L'élection de Charles-Quint à l'empire, en 1519, vint achever la ruine et la décadence de la Belgique, que la destruction de Liége avait commencées.

La rivalité de Charles-Quint et de François Ier pour obtenir la succession de l'empereur Maximilien avait fait porter en Allemagne tout le numéraire de l'Europe, pour

acheter les électeurs, leurs cours, leurs conseillers, et rassembler des armées capables de les appuyer ou de les effrayer. Marguerite d'Autriche et Charles réservèrent aux Fugger, d'Augsbourg, associés aux Vivaldes en Espagne, aux Welser en Italie, le monopole de la banque, et firent défendre, à Anvers et en Belgique, pendant six mois, tout change avec la France, pour empêcher son influence. C'était la fin des affaires dans toutes nos provinces. Les banquiers de Lyon et de Champagne durent avoir recours à d'autres intermédiaires, à d'autres marchés. Et

décadence, que rien ne hschild du
arrêter. La découverte la Belgique
compléta la révoluti que les célèbres
déplaça le centre nt un jour Char-
la navigation et brûlé sous les yeux
isolée du nou des reconnaissances
placée par l dix millions, représen-
Charles-Q d'hui des centaines de
vint ach de francs.
de la Fugger avaient cependant
de I ncé leur fortune à Liége et à
in. Et leur nom est resté dans
dialectes populaires liégeois,
mme synonyme d'une immense
rtune : C'est un *Foucre*, dit encore
le peuple.

Ces immenses richesses répandues partout au XIVe et au XVe siècle, en Belgique, y avaient donné la liberté des communes et des citoyens, dont il reste encore des traces dans la Constitution belge de 1830. Mirabeau disait, en 1789, que la France ne demandait que quelques-unes des libertés et des garanties que Liége possédait depuis des siècles. Il est bien peu probable, en effet, qu'un ancien bourgeois de cette ville voulût échanger ses vieux priviléges contre toutes nos libertés modernes, avec tous nos codes législatifs, administratifs ou judiciaires,

avec toutes les taxes et les impôts, la police, la garde civique, la conscription. Et malheureusement les autorités des grandes villes rivalisent partout pour imposer de nouvelles vexations, de nouvelles tyrannies aux habitants par des règlements de personnes, de bâtiments et même de couleurs, qui empêchent peut-être la création d'un art et d'une architecture du XIX[e] siècle. Qui pourrait redire aujourd'hui comme les Liégeois du moyen âge : *Pauvre homme dans sa maison roi est,* et en refuser l'entrée à la police, à la justice, aux magistrats, au prince même ? Per-

sonne, absolument personne ne pouvait anciennement violer la porte d'un Liégeois. Plus tard seulement, après 1468, on accorda ce droit aux bourgmestres, portant les clefs de la ville, et on permettait quelquefois d'enlever *l'huis*, cette porte sacrée. C'était la richesse qui avait donné partout cette noble fierté, la liberté, le goût et l'art. La misère est le premier pas de l'esclavage et de la mort des nations comme des individus. Et l'art est né à Liége, avec les Van Eyck, des luttes héroïques contre les ducs de Bourgogne, comme, en Grèce, des guerres contre

l'Asie. Les peuples et l'homme grandissent en combattant pour la patrie et la liberté. La poésie surgit partout dans l'âme et les monuments. Les hommes font les artistes, la société fait l'art lorsqu'elle sait le comprendre et s'enrichir.

La banque peut encore faire un jour la prospérité de Liége, comme au XIVe et au XVe siècle. C'est le commerce, bien plus que l'industrie, qui est la richesse des villes. Les fabriques, dans les grands centres de population, sont presque toujours une cause de trouble, de misère, d'épidémie. On l'oublie trop à Liége,

où on a souvent sacrifié à deux ou trois industriels les intérêts de toute la ville, de toute la population. Et Liége, la ville la plus célèbre, après Rome, pour ses fontaines, n'a plus d'eau, partout son sol est miné par les houillères, l'air même est corrompu par des fumées que, dans beaucoup de pays, les règlements savent empêcher.

Que faut-il aujourd'hui pour refaire la métropole liégeoise de 1468, avec ses deux cent mille habitants, avec tous ses trésors d'art et de science, avec ses richesses que nous avons évaluées au quart de la richesse

de la Belgique actuelle? Un peu moins de machines à vapeur peut-être et retenir à Liége les grandes fortunes et les petits rentiers, en y rendant la vie moins chère et plus agréable. Les étrangers viendraient alors, comme au moyen âge, s'y établir et l'enrichir. « En France, dit Froissart au XIVe siècle, viennent tant de tailles, l'une sur l'autre, que la première n'estoit pas payée quand l'autre retournoit. Aussi estoit le noble royaume gouverné en ce temps et les povres gens menés, dont plusieurs en vuydoient les villes, leurs héritages et leurs maisons (car

on leur vendoit tout) et s'en venoient demourer en Hainaut, en l'envescheit de Liége, ou nulle taille ne couroit. » (FROISSARD DE BUCHON, t. II, p. 548; DE SAUVAGE, t. III, p. 151.)

Le Hainaut était alors, comme on sait, une dépendance féodale de la principauté liégeoise. Un peu après Froissard, Amelgard[a] ou Thomas Basin, évêque de Lisieux, en Normandie, parle aussi avec admiration de Liége et de son prince-évêque, qui lui avait souvent accordé un asile contre les terribles vengeances de Louis XI. « Tanta vero temporali pace libertate atque tranquillitate

gaudebant (Eburones), quod nulli populi non modo in tota Gallia, sed nec in tota Europa, in tranquillitate et libertatis jucunditate similes sciebantur. Nam cum nullo temporalis fastigio premerentur, sed solum suum pontificum pro domino et patriæ parente, nulla tributa aut vectigalia, quæ solent exigere et imponere aliæ etiam liberæ civitatis agnoscebant, sed plenaria libertate et tranquillitate potiebantur. » (THOMAS BASIN, *Histoire de Charles VII et de Louis VI*. Édit. Quicherat. Paris, 1855, t. II, p. 131. MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 742.)

Liége ne connaissait pas d'impôt ni de taxe au XVe siècle, disent avec admiration, avec enthousiasme tous les écrivains. On l'oublie trop aujourd'hui : l'impôt est la plus triste servitude, qui sert toujours à payer des tyrannies, des vexations, que le moyen âge savait bien mieux comprendre parce qu'il était plus près de la liberté et du despotisme, sans impôt, pas d'armée, pas de police, pas de bureaucratie. Certaines provinces de l'Amérique ont à peine aujourd'hui la liberté qu'on laissait aux bourgeois du moyen âge. Cette grande indépendance civile et poli-

tique, cette douceur paternelle du gouvernement des évêques avait toujours attiré à Liége de nombreux exilés, riches et puissants transfuges, comme l'empereur Henri IV, comme le grand voyageur anglais Mandeville, le roi de Portugal, sous Jean de Hinsberg, le célèbre Warbeek, le faux duc d'York, en 1490, la marquise de Brinvilliers, l'empoisonneuse de la cour de Louis XIV, et, enfin, Casimir, roi de Pologne ou le dernier des Stuart, l'infortuné époux de la romantique comtesse d'Albani.

Et la science et les écoles, les bibliothèques, les arts attiraient à Liége

toute la jeunesse, Sedulius Scotus, au IXe siècle, l'évêque grec Léon et l'évêque italien Jean, au Xe siècle, comme Cosmas, l'apôtre de la Hongrie, ou Foulques de Toulouse, comme Pétrarque, le grand restaurateur des lettres, et tant d'artistes, comme les Van Eyck, les Durer et tous les élèves de Nicolas de Cusa et de Lambert Lombard. L'instruction publique, qui est aujourd'hui un prétexte à tant de folles dépenses, était plus profonde et plus répandue au moyen âge et portait sur des matières plus difficiles et plus arides, le latin, la métaphysique, la

théologie. Il y avait, relativement à la population, plus d'écoles et plus d'étudiants au XIVe siècle. Au XIXe siècle, l'industrie s'empare partout des enfants. Et on n'ose pas, même en Belgique, demander l'instruction obligatoire, qui pourrait rendre inutile tant d'écoles du gouvernement, en forçant à choisir les meilleurs maîtres et les meilleures méthodes. L'État n'a jamais su faire ni un savant, ni un progrès. Les institutions, les académies privilégiées ont toujours contribué à maintenir la routine et l'ignorance. La libre concurrence est le premier

stimulant des intérêts moraux et matériels.

Les cours scientifiques et littéraires donnés à Liége, pendant le moyen âge, dans les dépendances de Saint-Lambert, de Saint-Martin, de Saint-Laurent, de Saint-Jacques, formaient de véritables universités suivies par les étrangers de tous les pays. Et la jeunesse liégeoise allait toujours achever ses études à Paris et en Italie. L'organisation des trente-deux métiers obligeait tous leurs membres à une certaine instruction et à une certaine éducation, encore plus nécessaire. Presque tous

les Liégeois savaient lire et écrire, comme en Normandie, où les paysans même avaient toujours une écritoire à leur ceinture. Ces grands seigneurs, qui, dit-on, ne savaient pas signer leur nom, étaient à la tête des universités, étaient appelés, avec Abélard, Albert le Grand ou saint Thomas, seigneur d'Aquin, pour gouverner et régénérer les écoles les plus célèbres, comme, à Liége, Albéric, Sigier, Godefroid de Fontaines, Pierre Plaoul. Et Pétrarque s'écriait avec admiration, en 1333 : « J'ai vu Liége, ville célèbre par la science, *vidi*

Leodium, insignem clero locum ! »

Tout contribuait, en effet, à attirer les étrangers à Liége et tout venait les y retenir. A Liége, jusqu'au XIXe siècle, la vie était la moins coûteuse et la plus confortable, vrai paradis de moines, disait un dicton célèbre. Aujourd'hui, Liége est peut-être la ville la plus onéreuse de toute l'Europe. Les contributions y sont les plus élevées, le gaz le plus cher et le moins pur, les vivres de mauvaise qualité et hors prix. Les anciennes administrations s'occupaient surtout de la police des subsistances; aujourd'hui, c'est peut-être la seule

grande ville sans marché, sans halle, sans mercuriales officielles. Tout était à Liége excellent : le poisson, le saumon, les truites, les écrevisses ont conservé leur réputation, ainsi que le gibier, le jambon, le mouton d'Ardenne, bien dégénérés cependant. Et le pain était autrefois ***meilleur que le pain***. Les grands vins de la France et du Rhin y avaient leurs entrepôts, dont les caves liégeoises conservent encore un souvenir lointain. La bière était même alors renommée à Liége et s'exportait dans toute l'Allemagne ; aujourd'hui, les habitants doivent presque

tous prendre des boissons étrangères.

Les règlements, des marchés à Liége pourraient encore servir de modèle. Le prix du pain était déjà tarifé en 1251, et le poids variait suivant la valeur du grain. Défense d'exposer des bêtes malades et avant d'avoir été examinées; obligation de les vendre dans un court délai. Les veaux devaient avoir douze jours d'âge.

Voici quelques prix maxima fixés dans le règlement de 1317, avec les noms wallons-liégeois interprétés par M. Bormans :

Le chevreuil, *chairvel,* 24 sols tournois;

Le lièvre, *livre,* sans la peau, 2 sols tournois ;

Le lièvre, *livre,* avec la peau, 28 deniers de tournois;

Le lapin, *conien,* sans la peau, 28 deniers;

Le lapin, *conien,* avec la peau, 32 deniers;

Le canard, *marlar,* 16 tournois ;

La paire de pigeons, *pigons,* 6 tournois;

Le pluvier, *plovier,* 6 tournois;

La bécassine, *neppe,* 6 tournois ;

Le perdreau, *pertris,* 12 tournois ;

La bécasse, *achie,* 9 tournois ;

Le faisan, *faisan,* 23 tournois

Le coq de bruyère, *coke,* 18 deniers ;

La gelinotte, *corete,* 12 tournois ;

Le chapon, *capon,* après Pâques, 2 sols ;

Le chapon, *capon,* après la Toussaint, 18 tournois ;

La poule, *poilhe,* après Pâques, 9 tournois ;

La poule, *poilhe,* après la Toussaint, 12 tournois ;

Le poulet, *pollet*, 12 tournois ;

L'oie, *awe*, 18 tournois ;

Il faut, comme on sait, douze sous pour un tournois et douze deniers pour un sou. L'ordonnance de 1317

fixait la valeur du gros tournois à dix-huit petits tournois.

Il est temps d'appliquer aussi à l'économie politique la méthode historique, qui a changé, avec Montesquieu et Savigny, la jurisprudence. C'est ce qu'avait déjà demandé le prince Adam Wiszniewski, et qu'il avait le premier essayé dans un livre qui peut servir de modèle : *Histoire de la banque de Saint-Georges, de Gênes, la plus ancienne banque de l'Europe, et des origines du crédit mobilier, du crédit foncier, des tontines et des amortissements y pratiqués au moyen âge.* Paris, 1865. In-8o.

Plusieurs fragments de cet ouvrage si savant et si curieux ont paru, en 1858, dans la *Revista contemporaneo,* de Turin.

L'administration et surtout la comptabilité de la banque de Saint-Georges et de presque toutes les anciennes banques devraient encore servir de modèle. Une partie du personnel permutait à certaines époques et rendait le contrôle aussi parfait que possible. Aussi, on ne signale presque jamais ni un vol, ni une erreur dans ces grandes administrations, dont on ne peut plus se faire aujourd'hui d'idée, lorsque tout le

commerce du monde venait s'échanger dans les comptoirs de quelques villes d'Italie et de Belgique, lorsque Florence et Venise envoyaient tout le numéraire à Bruges, à Anvers et à Herck, pour Édouard III.

La banque de Saint-Georges peut encore servir de modèle pour constituer des fonds spéciaux ou charitables, immobilisés ou perpétuels, pour remplacer les anciennes fondations immobilières, que l'on fait disparaître dans beaucoup de pays, tandis qu'on les entoure en Angleterre et en Amérique de tant de respect, sans s'effrayer de ce mot de mainmorte, si

vide et si chimérique. On a malheureusement trop oublié en Belgique toute cette antique organisation financière, pour adopter de nouveaux systèmes allemands, qui n'ont amené souvent que des faillites ou des ruines, des fraudes ou des crimes.

Malheureusement, nous ne pouvons donner qu'un premier coup d'œil sur l'agrégation si mystérieuse et encore si inconnue des canges au moyen âge, qui associa toute la Belgique aux plus grandes villes de l'Italie.

Dans les sociétés primitives, patriarchales ou communistes, sans propriété, où tout appartient à tous,

où rien n'est à personne, le prix de l'usage, *usura rerum*, l'usure est naturellement un vol, un crime. Mais avec la propriété, le prix ou l'intérêt arrive nécessairement. Et l'intérêt ou l'usure paraît avoir été bientôt pratiqué par les juifs et par tous les peuples. Des rabins en faisaient même une espèce d'obligation morale contre les étrangers. Les premiers chrétiens vivant presque partout en communauté, sans bien individuel, rejetèrent aussi l'usure et remirent à leurs chefs, les évêques, les clercs, le trésor commun pour le faire valoir au profit

des fidèles. Des papes, comme saint Calixte, tenaient la banque pour leurs églises. La célèbre corporation des *Fossores* l'exerçait aussi dès les premiers siècles, assure M. de Rossi. Et saint Laurent fut même martyrisé sur son célèbre gril pour lui arracher les grands trésors de la communauté de Rome et du pape Sixte II.

La banque paraît avoir été considérée longtemps comme une dépendance des fonctions ecclésiastiques. Des clercs négligeaient même tous leurs devoirs religieux pour se livrer à l'usure, qui allait souvent à un

intérêt annuel de cinquante pour cent. Ces abus devinrent si graves que les conciles de Laodicée, de Nicée, de Carthage durent défendre au clergé toute espèce de commerce et chasser du nombre des prêtres les banquiers. Mais ces censures ne regardaient que les clercs et ne frappaient en aucune manière les laïques. Elles ne paraissent même pas avoir été connues dans les Gaules. Sidoine Appolinaire, Grégoire de Tours, Didier de Verdun stipulaient encore des intérêts pour des capitaux chrétiens. Notger et Durand, à Liége, prêtaient sur hypothèque ou à ré-

méré à l'abbaye de Saint-Riquier, en 998 et en 1032. Et l'emprunteur était aussi coupable que le prêteur.

Toujours, les évêques continuèrent, en France et en Belgique, à pratiquer la banque et l'usure. Tournai eut, après Liége, les premiers banquiers. La cathédrale se réservait, à Tournai, certaines tables de change. On voit, à Liége, les chanoines de Saint-Lambert confondus dans une même association avec les changeurs dans un prêt de deux cents marcs à l'abbaye de Saint-Hubert en 1083, au siége de Bouillon en 1141, dans le grand traité financier de 1249.

Et l'archidiacre de Liége, Théacle de Visconti, prêtait encore, en 1269, au roi saint Louis vingt-quatre marcs d'or et prenait part à d'autres emprunts pour les croisades. Les cangeurs ou les banquiers liégeois, avant 1302, avaient les premières places dans les cérémonies religieuses, les processions. Ils avaient la garde des plus précieuses reliques dans les fêtes et les expéditions militaires.

Les évêques de Liége organisaient les canges, les bourses, les halles, et choisissaient les premiers banquiers à Dinant, à Huy, à Malines, à Maes-

tricht, à Nivelles. A Maestricht, le trésor de la cange était dans l'église de Saint-Servais. Et Louis de Bourbon osait même réclamer devant les échevins liégeois le monopole de la banque pour ses amis, comme un droit régalien. Il nommait encore, en 1458, les banquiers Barthélemi Canderus et Odin Levetis d'Asti pour remplacer leurs compatriotes, les Buscheti, à Brusthem, à Montenaeken, à Vryhout, à Duras, à Saint-Trond. Cependant, ce droit appartenait à l'abbé de Saint-Trond; en 1299, il fit encore briser les tables des cangeurs liégeois, qui avaient

voulu s'y établir sans son autorisation.

A Liége, les quatre canges du Lion, du Lis, du Léopard et du Cheval étaient des propriétés de l'évêque; ce qui explique qu'il put, en 1302, venir briser les portes de ces quatre grandes bourses liégeoises et en chasser les banquiers. Les canges s'établissaient toujours avec les foires. Et les foires étaient la suite, la conséquence de la création d'une nouvelle abbaye, d'une nouvelle cathédrale, comme à Liége, à Huy, à Maestricht, à Aix-la-Chapelle. Les anciennes foires étaient surtout des

fêtes religieuses, où le commerce venait avec les fidèles et les pèlerins. Ces grands marchés étaient surtout suivis par les banquiers, et tout s'y faisait en papier qu'on négociait de ville en ville. La circulation métallique était encore trop difficile et trop incertaine.

Les Carlovingiens donnèrent une nouvelle impulsion aux affaires financières liégeoises. Ils avaient naturellement relié leur principal centre, Liége et Aix-la-Chapelle, à tous leurs vastes États, et tous les trésors du monde venaient y aboutir. Le clergé, seul savant, qui seul

conservait encore les traditions de l'admirable organisation romaine et des trapézites grecs et égyptiens, devint le grand rouage de la trésorerie du nouvel empire de Charlemagne. Beaucoup de chanoines de Liége y eurent les principales fonctions jusqu'au XIIIe siècle. Les Maillar, les premiers noms de la banque à Liége, appartiennent à la chancellerie impériale et à l'Eglise. Wibald, abbé de Stavelot (1130-1158), de la grande famille liégeoise des Des Preis, fut encore choisi pour restaurer les finances de l'Allemagne, pendant les règnes des empereurs

Lothaire, Conrad et Frédéric. On lui confia aussi l'administration des célèbres abbayes de Mont-Cassin et de Corbie. Les premières mesures que prenait Wibald étaient d'établir et de régler les foires, de faire fabriquer de la bonne monnaie et de fixer les rapports financiers avec Rome.

La papauté, qui avait besoin de relations étendues et faciles pour ses missions, ses taxes, ses finances, avait naturellement choisi les évêques et les abbés. L'Eglise considéra longtemps la banque comme une de ses fonctions, un de ses pouvoirs,

un droit régalien. Ce sont ces rapports avec la cour de Rome qui créèrent l'union des banquiers liégeois et italiens. Le pape se montre déjà associé aux marchands belges à Londres, vers 1161. Innocent III avait encore une partie de son trésor à Liége et en donnait vingt-cinq mille marcs pour combattre l'empereur Frédéric, en 1245. Les produits des croisades, en 1249, étaient toujours à Liége. Les annates et les nombreaux droits que la chancellerie romaine préleva bientôt sur tout le clergé et les fidèles exigeaient des relations continuelles.

L'Angleterre même finit par se soulever contre le tribut de Saint-Pierre, parce qu'elle n'avait pas de commerce ni d'industrie, que la banque n'y était pas organisée. Mais à Liége ce n'était qu'une prime à l'agio et aux changes. On indique à peine des difficultés pour l'intronisation de certains évêques après les condamnations de l'usure et de l'intérêt. Thibaut de Bar, élu pendant son séjour en Orient, resta trois ans pour payer ses comptes à Rome, en 1303, après l'exil des banquiers liégeois. Il dut même peut-être alors faire fabriquer ses deniers à l'évêque assis,

imitations des Saints-Ambroises de Milan, très en faveur en Italie.

A Liége, en 1401, neuf banquiers firent des réclamations contre la soustraction d'obédience, qui rompait tout rapport financier et religieux avec la papauté, pour mettre fin au schisme. D'autres lombards liégeois, à la prière de leur célèbre compatriote Pierre Plaoul, l'avait cependant acceptée. A Rouen, la grande ville des changes sur l'Italie, il n'y avait que cinq banquiers romains. Liége en avait plus du double.

Si l'Église avait toujours condamné la banque, comment expliquer sa

puissance pendant le moyen âge? Rome savait imposer partout ses volontés, ses désirs. Comment les lois romaines, le Code théodosien, les formules de Marculfe, sanctionnant l'usure et le taux de l'intérêt, étaient-ils approuvés par les évêques, les conciles? Comment les canges et les banquiers existaient-ils à Liége, où les juifs n'étaient pas même tolérés? L'évêque et Ogier le Danois les avaient exilés au IXe siècle. Ils se réfugièrent, dit-on, un moment à Huy, mais ils en furent aussi chassés au XIe siècle. La rue *Chinstrée,* du chinche, du cange ou des fripiers,

comme à Rouen, où on a cherché leur *ghetto,* était même habitée par un abbé de Saint-Gilles, par la noblesse, par un ami de Hemricourt. Et à Fragnée, près de Liége, il y avait aussi un *Chinstrée.* C'est plus tard qu'on a traduit cette dénomination par rue des Chiens, *canum platea.* (*Voir* les étymologies de *Chinstrée* dans M. Genin, *Récréations.*)

Tout le moyen âge a été créé par l'Église : les institutions, la politique, les écoles, l'art et les artistes. L'organisation financière et la banque sont la première base d'un État, d'un gouvernement. Les princes-évêques de

Liége avaient su s'en saisir et continuèrent toujours à s'y intéresser. Les plus grandes familles liégeoises exerçaient la banque ou furent associées aux canges.

Hugues de Pierrepont, poète et historien, encore célèbre sous le nom de Huon de Villeneuve, l'auteur des *Quatre Fils Aymon*, de la *Belle Aye* et de tant de romans chevaleresques, fut associé aux riches banquiers liégeois Jean Gavier, Godefroid de Féronstrée, Jean Binet, Wiric ou Guerric. Ils avaient commencé les grandes spéculations à Liége. Hugues, l'ami, le protecteur des Berthout à Malines,

avait pris part à toutes leurs entreprises. Hugues ou Huon avait même osé protéger des juifs. Le concile de Cologne dut condamner sa tolérance pour des israélites, qui n'allait pas cependant jusqu'à leur permettre une résidence à Liége. Il était associé seulement à des juifs de Louvain et de Cologne. Le prince-évêque paraît surtout s'être enrichi dans le commerce des métaux précieux. Déjà, comme prévôt (1195-1200), il avait usurpé, comme trois ou quatre de ses prédécesseurs, des droits monétaires et avait fait frapper des pièces à Huy et à Visé. Et pendant son

épiscopat, on connaît une quarantaine de variétés de ses monnaies. Aussi, Huon de Pierrepont a su acquérir une fortune immense. C'est le premier trésor mentionné dans l'histoire liégeoise et du nord de l'Europe.

Le prince-évêque avait eu soin de partager, de confier ses richesses aux principales maisons religieuses de son diocèse : soixante-douze mille marcs se trouvaient, à sa mort, en 1229, à Neufmoustier, près de Huy, selon Albéric de Trois-Fontaines; trente-deux mille étaient à Liége, assure Renier de Saint-Jacques. Des

sommes très considérables appartenant à l'évêque existaient à Maestricht, à Dinant et à Saint-Trond. Une partie de l'argenterie, des vases sacrés étaient déposés, en 1229, à l'abbaye d'Alne et au Val Saint-Lambert. Nous ne connaissons pas, malheureusement, les autres maisons religieuses où l'évêque, depuis 1212, avait, avec beaucoup de prudence, placé ses richesses. Il devait avoir de l'argent à Louvain, à Malines, à Cologne et surtout à Rome, où il éblouissait toute la Cour romaine par son luxe et ses prodigalités.

Les cent quatre mille marcs des

trésors de Liége et de Huy représentent déjà aujourd'hui cent millions de francs, ou plus de cinq fois le prix de la ville de Malines en 1333. Et c'est quatre-vingts fois le prix des treize cents marcs de tout le duché de Bouillon, que l'évêque n'avait pu payer, en 1096, qu'en s'emparant de tout l'argent monnayé de la principauté, de toute l'argenterie des églises et des monastères, même des objets consacrés au culte et des plus précieux reliquaires. Ces immenses richesses de Hugues de Pierrepont, distribuées à sa mort, en 1229, amenèrent une perturbation monétaire,

comme après le séjour d'Édouard III en Belgique. Philippe le Bon, le plus riche prince du XVe siècle, n'avait laissé à sa mort, en 1467, que soixante-douze mille marcs d'argent, sans compter l'or.

Cependant Huon ou Hugues avait fait, pendant tout son épiscopat, de grandes et continuelles dépenses. Il avait acquis pour cinquante mille marcs le comté de Looz, acheté pour cinquante mille marcs le domaine de Mohat, payé deux mille marcs l'échange de Saint-Trond. Les croisades lui avaient coûté beaucoup. Et le duc de Brabant, entré à Liége

par surprise, en 1212, s'était emparé de tout le trésor de l'évêque, le vrai but de son aventureuse expédition. La duchesse de Brabant eut pour sa part d'or et de bijoux plus que son corps ne pesait dans une balance, Ce qui représente aujourd'hui plusieurs millions. Le roi d'Angleterre et le pape firent alors une enquête sur les pertes de Huon et probablement sur sa solvabilité. Le prince-évêque paraît avoir été un des associés de Hugues d'Oisel, d'Ypres, qui avait obtenu le monopole de la banque et des changes à Londres, qui se traitaient surtout avec Rome.

Ces immenses richesses ne furent pas sans causer un grand scandale, et de là datent, surtout à Liége, les premières censures contre la banque, les banquiers et l'intérêt. On distribua, assurent des écrivains postérieurs, ces trésors, si suspects, si peu ecclésiastiques, en aumônes, en dons pieux. Renier et Jean Des Preis prononcent même plus tard le mot de « restitution » en parlant de ces grandes libéralités qui cachent presque toujours alors le commerce de la banque. Aussi les chroniques liégeoises du XIV[e] siècle font passer Hugues de Pierrepont par le purga-



toire pendant cinq ans, après avoir été bien près de l'enfer, le dernier asile des banquiers, assuraient les théologiens depuis saint Thomas d'Aquin.

Déjà commence, en effet, à la mort de Huon, en 1229, la condamnation de l'usure ou de l'intérêt et les persécutions contre les banquiers. Hugues, moine de Floreffe, près de Namur, auteur de la vie de sainte Juette ou Ivette, fondatrice de l'hôpital ou léproserie des grands malades, près de Huy, fait très bien connaître ce changement de doctrines, en assurant que la bienheureuse

veuve, née à Huy, en 1157, et morte le 13 janvier 1227, confia sa fortune à des négociants publics, des banquiers, pour en avoir plus de profit pour elle et ses fils. Sainte Ivette paraît, en effet, avoir pris part aux grandes spéculations de Hugues de Pierrepont et de beaucoup d'honnêtes personnes, assure le pieux biographe, en désignant très bien la banque, le lucre et l'usure. Ce péché, si grand et si grave aujourd'hui, dit-il, n'était pas même alors regardé comme véniel et, ajoute-t-il, n'était pas même un péché. « Peccatum grave et grande evidenter, tunc tamen temporis aut

omnimo veniale æstimabatur, aut nullum. » BOLLANDUS, 13 janvier, p. 868.

Ce fut la résurrection d'Aristote qui fit revenir, après la prise de Constantinople, l'Église sur les vrais principes économiques et lui fit condamner tout intérêt de l'argent. Et bientôt on appliqua aux simples laïques les censures des conciles qui défendaient au clergé le commerce de la banque, dont il avait tant abusé.

Tous les ouvrages d'Aristote, après la restauration de l'empire grec par Baudouin de Flandre,

en 1203, furent apportés en Belgique. Ils furent bientôt traduits et commentés par Henri de Brabant, Henri Kosbin, Thomas de Catimpré, Guillaume de Meerbecke, Gérard de Liége. Ils obtinrent partout un immense succès. On dut même déjà les proscrire, en France, en 1209, avec les cahiers de David de Dinant, leur premier introducteur à Paris et à Orléans. Saint Thomas, pendant son séjour en Belgique, à Liége et à Louvain, et pendant ses études à Cologne, adopta bientôt toutes les erreurs aristotéliques sur l'usure.

Le numéraire stérile ne pouvait

rien produire par lui-même, ni croître, ni augmenter en poids ou en volume. On oubliait qu'il servait seulement à remplacer ou à acquérir toutes les choses productives, que la monnaie n'est qu'un signe des échanges, qu'une marque des valeurs. Les dominicains, guidés par leur jeune et célèbre docteur, adoptèrent toutes ses nouvelles doctrines contre l'usure, par hostilité contre les franciscains, leurs rivaux, qui cherchaient même à créer des banques populaires, des unions de crédit, et protégeaient partout les banquiers.

La fausse dialectique de saint

Thomas le poussa à de nouvelles rigueurs, en punissant le produit du numéraire, l'usure, dans toutes les mains qui le recevait. C'était un poison, un venin que ni l'Église, ni la religion, ni le pape, ne pouvait jamais purifier. Il fallait le restituer et le pauvre ne pouvait même le conserver. En vain les franciscains cherchèrent à faire des divisions, en vain leur grand docteur Duns Scot, avec sa science universelle, voulut-il faire des distinctions, comme l'avait déjà tenté un des plus savants philosophes liégeois, Gilles de Lessines, pour excuser l'escompte et le change.



Saint Thomas condamnait non seulement toute espèce d'intérêt, mais, dans sa lettre à la duchesse de Brabant, il veut rendre les princes et leur gouvernement responsable devant Dieu et devant le peuple de toute usure pratiquée avec leur tolérance. Ils étaient coupables, complices des banquiers, des juifs, des lombards, des caorsins qu'ils laissaient résider dans leurs États. Un des plus anciens manuscrits de cet ouvrage, qui eut une si malheureuse influence sur les persécutions des banquiers et des juifs, est conservé à Paris dans un volume des écrits de

Sigier de Saint-Martin, à Liége.

L'argent provenant de l'usure était maudit ; ni le prince, ni l'Église ne pouvait y toucher. L'abbaye de Villers, assure Thomas de Catimpré, mort vers 1250, dut abandonner une partie de ses richesses pour se conformer à ce nouveau principe. L'abbé de Villers, ayant appris qu'un de ses prédécesseurs avait reçu seize cents livres d'un usurier namurois, fit porter dans les foires de Namur, pour le jeter aux pauvres, cet argent sacrilége, et donner son exemple pour modèle. Personne n'ayant voulu y toucher, on dut chercher les

clients de l'usurier, pour leur faire les restitutions nécessaires. Cette obligation de restituer aux parties lésées était si sévère, si universelle, que le roi saint Louis dut se faire autoriser, en 1259, par le pape, les évêques de France et l'évêque de Tournai à pouvoir distribuer en aumônes l'argent dont il était impossible de retrouver les propriétaires. Et, en 1270, l'évêque de Liége permit à l'abbaye du Val-Saint-Lambert de recevoir provisoirement les biens mal acquis, lorsqu'on ne pouvait faire les restitutions obligatoires.

Peu après Siger, Godefroid de

Fontaines, le docteur vénérable des comtes de Hozémont et de Clermont, l'ami, le confident, l'éditeur, peut-on dire, de saint Thomas d'Aquin, qui avait longtemps hésité sur ces nouvelles doctrines, les fit enfin adopter, à son retour à Liége. Ses triomphes à l'université de Paris entraînèrent l'évêque et tout le clergé. Les banquiers liégeois réclamèrent en vain partout, et surtout à Rome. On dut promulguer et sanctionner toutes les condamnations de l'intérêt et de la banque. Et, en 1302, après la violente destruction, par le prince-évêque, des quatre canges liégeoises

du Lion, du Léopard, du Lis et du Cheval, les banquiers furent un moment bannis de Liége, de Huy, de Saint-Trond et probablement de tout l'évêché. La crise commerciale et financière qu'entraîna partout cette dispersion les fit bientôt rappeler. Le poison fit même disparaître, assure-t-on, une partie de leurs adversaires.

Les banquiers revinrent à Liége plus puissants et plus riches, et tout à fait indépendants de l'Église et de l'évêque. Le clergé semble les avoir tolérés comme un mal nécessaire, comme les femmes de mauvaise vie,

qui partagent souvent les mêmes condamnations. La charte de 1314, le véritable privilége de la cange et des banquiers liégeois, autorise et règle la corporation des changeurs, en exigeant seulement leur indigénat : ils devaient être nés à Liége, de parents liégeois. C'était les soustraire au pouvoir de l'évêque. Et on promettait tacitement ou formellement, comme, à Dinant, aux Provane de Turin, aux Barbian d'Andesen, de les soutenir contre toute espèce de vexations ecclésiastiques, contre les excommunications du pape, de l'évêque ou de l'archidiacre.

Les grandes maisons italiennes vinrent alors établir dans toutes nos provinces des représentants et des succursales pour remplacer l'entremise et l'intermédiaire du clergé. Et, comme elles ne pouvaient s'établir ou se fixer à Liége que pendant les deux grandes foires, elles créèrent des comptoirs dans toutes les petites villes de l'évêché. Les plus petits villages eurent ainsi des banquiers. Et une grande rivalité, une grande concurrence amena une forte baisse de l'intérêt. Presque partout, on se contentait des bénéfices des changes. Les difficultés de transporter alors

le numéraire avaient fait multiplier le papier de crédit et la lettre de change, sous toutes les formes. Et toutes les spéculations modernes d'emprunt à prime, de loteries, de tontines furent déjà introduites en Belgique et pourraient encore être étudiées utilement aujourd'hui. Les villes employaient même souvent les emprunts en rentes viagères sur une ou plusieurs têtes, qui assuraient le sort des classes laborieuses et ne grevaient pas perpétuellement l'avenir.

Il serait assez difficile de fixer le taux de l'intérêt au moyen âge; il diffère à toutes les époques et dans

tous les pays. On peut cependant, avec Bodin, faire une échelle de valeurs. On prêtait, dit l'auteur de la *République,* au XVIe siècle, sur maison, au denier quarante ou cinquante, ou à deux pour cent; sur fief, au denier trente, ou à trois pour cent; sur les terres roturières, au denier vingt-cinq, ou à quatre pour cent. Mais on doit tripler ces prix pour le XIII[e] siècle et les doubler pour le XIV[e] siècle. Le commerce avait très peu de crédit, mais se servait de la lettre de change, qu'on renouvelait alors presque toujours, surtout avec les banquiers italiens. Le maximum

de l'intérêt était, en Belgique, en Italie, en Espagne, de dix pour cent; en France, en 1344, de quinze pour cent, ou à deux et demi pour cent pour deux mois, dans les foires de Champagne.

Depuis la charte de 1314 et l'organisation civile de la cange, l'Église était vaincue à Liége sur la grande question de l'usure et des banquiers. Tous les événements vinrent ensuite contribuer à renverser les fausses théories tirées d'Aristote et du communisme antique. La banque marche de triomphe en triomphe, avec les richesses de la Belgique. Elle com-

prenait quatre grandes divisions : les lombards, les changeurs, les courtiers, les transmontants. On n'osa même jamais appliquer à Liége les nouvelles lois canoniques contre les banquiers et les priver de la sépulture religieuse. Un cangeur liégeois, excommunié nominativement par le pape, pour une cause inconnue, et avant l'exil des banquiers, en 1302, fut momentanément privé d'un tombeau ou d'un caveau de famille dans une église, comme l'empereur Henri IV attendit longtemps, dans les cloîtres de Saint-Lambert ou au mont Cornillon, à Liége, la fin des

condamnations romaines. La veuve du malheureux banquier liégeois, dit Césaire dans une de ses dernières pages, vers 1250, se rendit à Rome et obtint de la Cour papale le droit de faire pénitence pour son mari, pour obtenir du Ciel un pardon qu'elle sut, après sept ans, miraculeusement ou pécuniairement obtenir.

Pour éviter toutes ces difficultés, l'Église liégeoise remit au mayeur la police et la sépulture des banquiers. Et, à l'exception de ce fait si singulier et si extraordinaire indiqué par Césaire, on ne trouve aucune men-

tion d'un refus d'un service religieux ou de censures ecclésiastiques contre un banquier liégeois. On renouvelait bien, chaque année ou à certaines époques, les condamnations contre les banquiers et les femmes de mauvaise vie, mais les banquiers n'augmentaient pas moins tous les jours leur puissance et leurs richesses. Et toutes les grandes familles liégeoises s'associaient à leurs spéculations.

La Belgique devint même, après les guerres d'Édouard III contre la France, le grand marché du monde, comme aujourd'hui l'Angleterre. En effet, pendant que Jacques d'Arte-

velde et Adolphe de La Marck révélaient la véritable politique du pays, la neutralité, de grands financiers italiens, par l'entremise des banquiers belges, prêtaient à l'Angleterre toutes leurs richesses pour soudoyer les princes et les peuples de nos provinces contre la France.

Édouard III, pour préparer sa longue lutte contre Philippe de Valois et réclamer sa couronne, avait été solennellement inauguré Vicaire de l'Empire et Lieutenant de l'empereur d'Allemagne dans la petite ville liégeoise de Herck, en 1328, le jour de Saint-Martin, le 10 novem-

bre, avec le pouvoir de faire de la monnaie d'or et d'argent. La finance était déjà la grande force de l'Angleterre.

Le nouveau souverain tenait sa cour dans la grande halle de Herck, *engordinée de draps d'or et de soie.* L'or et l'argent furent jetés partout aux princes et au peuple, *comme s'il pleuvait.* Tous les seigneurs belges reçurent des lettres de change et des titres de pensions pour des sommes immenses.

Herck, près de Hasselt, à quatre lieues de Liége, ancien palais des rois au Ve siècle, qui compte à peine

aujourd'hui huit cents habitants, appartenait à la principauté liégeoise. Et le prince-évêque avait dû autoriser cette solennelle inauguration, où le duc de Brabant n'avait pas même voulu assister. Les nouvelles idées financières, très justes, très libérales, d'Édouard III devaient, en effet, effrayer tous les souverains. Créer de la monnaie de bon aloi, en faire une valeur commerciale et mercantile, c'était tarir un des grands bénéfices des seigneurs féodaux. Un évêque pouvait seul alors l'adopter sans nuire à ses enfants, à leur héritage. Et Édouard avait choisi une ville lié-

geoise pour s'appuyer sur le prince souverain le plus puissant et le plus respecté du nord de l'Europe. C'est alors que commencent, en effet, à Liége, toutes les spéculations avec l'Angleterre, avec l'Italie, et les ventes de Malines, qui enrichirent tout le clergé, Adolphe de La Marck et la principauté.

Le roi de France, Philippe de Valois, pour empêcher toute alliance du prince-évêque avec ses ennemis, lui assura bientôt une pension de cent mille florins, et il en accorda aussi une de soixante mille à l'abbé de Stavelot. Beaucoup d'autres seigneurs

belges reçurent encore des sommes considérables de la France, pour les retenir dans la neutralité. Cette politique, dont le nom est nouveau, a toujours été dans la situation et les destinées de la Belgique. Mais c'était une neutralité comme on la comprenait alors, favorisant également les deux partis d'hommes, de munitions, d'argent et de vivres, permettant à chacun de venir les négocier ou de les lever pour son compte et à ses frais. Le prince seul se bornait à recevoir les présents des deux concurrents, ses amis, sans prendre ouvertement leur parti par les armes.

Adolphe de La Marck sut même rester plus fidèle à ces sages principes de neutralité que Jacques d'Artevelde, qui avait voulu les inaugurer à Gand. Pendant que six cents hommes d'armes partaient de Liége pour rejoindre, à Péronne, l'armée française, un bien plus grand nombre s'engageaient à prix d'or sous les drapeaux anglais. Le célèbre Jean de Mandeville, le grand voyageur, paraît avoir été un des agents secrets d'Édouard III, à Liége. Presque toutes les richesses de la France et de l'Angleterre affluèrent alors dans les foires liégeoises, où les grands

payements se faisaient par les banquiers italiens.

Tous les ateliers monétaires de la Belgique s'ouvrirent pour frapper la nouvelle monnaie d'Édouard III. Le Brabant, le Hainaut, le Luxembourg, le comté de Namur frappèrent alors leurs premières pièces d'or. On signale surtout Anvers, parce qu'on y débarquait tout le numéraire italien; mais on ne constate aucun nouveau mouvement dans son hôtel des monnaies, ni la présence des financiers ou des monnayeurs étrangers.

Cette autorisation impériale de

frapper la monnaie de l'Empire, accordée à un souverain anglais, a une grande importance et atteste un changement complet dans les idées et les principes. La monnaie avait toujours été considérée comme un droit régalien, un privilége, un bénéfice pour le seigneur, le prince. Le roi de France en faisait même alors un grand abus et méritait le surnom de « faux monnayeur ». Ce sont, sans doute, ces excès, ces crimes qui ouvrirent partout les yeux. Édouard proclama son intention d'établir de la bonne monnaie, de revenir à l'or et à l'argent de saint Louis. Et ce

fut sa véritable force et tout son succès, assure même Le Blanc.

La monnaie devint ainsi une véritable marchandise. On accorda à tout le monde le droit de fabriquer des pièces métalliques pour l'Angleterre. Adolphe de La Marck sut, le premier, en profiter et ajouta à ses légendes monétaires le *Dei gracia*. Les banquiers italiens, les changeurs étrangers purent aussi facilement s'associer à des petits seigneurs féodaux pour utiliser leurs ateliers monétaires. Les spéculateurs de Rome, de Florence, d'Asti, de Lucques, de Venise vinrent apporter

en Belgique le numéraire italien et le faisaient refrapper pour Édouard. C'est alors que vinrent s'établir dans les Flandres et à Liége les plus habiles artistes de l'Italie pour fabriquer le nouveau numéraire, que l'Angleterre promettait de payer généreusement.

Non seulement on reconnut alors le seul et véritable caractère commercial et mercantile de la monnaie, mais on chercha à lui donner l'unité et l'universalité. Le prince-évêque Adolphe de La Marck parvint à former une alliance, une convention monétaire avec le comte de Namur,

Guillaume, et le duc de Luxembourg, Jean, roi de Bohême, pour fabriquer une monnaie commune aux nouveaux types anglais. Et les villes des Flandres et de l'Angleterre s'entendirent pour créer une véritable monnaie générale, universelle, européenne, peut-on dire, au nom d'Édouard III. Ces types anglo-français de Florence furent, en effet, acceptés partout.

Tout ce numéraire a malheureusement bientôt disparu à cause de sa pureté, qui le faisait bien recherché, assure Jean Le Bel, *qui bien eurent et ont leurs cours*. Le seul

exemplaire connu de l'or namurois avant la domination bourguignonne vient d'être retrouvé par M. Picqué. Ces monnaies, en effet, frappées au plus haut titre et à un taux trop bas furent bientôt partout refondues et causèrent à Édouard III des pertes immenses. Le comte de Flandre, Louis de Male, refrappa seul, à Gand, de 1354 à 1359 et de 1373 à 1377, plus de sept millions de pièces d'or (7,118,359); il avait aussi monnayé un million trois cent et un mille marcs d'argent. Ce fut une des grandes ressources de son règne, ce qui prouve les ruines que causa à

l'Angleterre son système financier.

Aussi Édouard III ne put jamais rembourser en Italie le million six cent mille florins d'or qu'il en avait reçus. C'était plus, assure Villani, que le royaume de France. Toutes les grandes banques italiennes furent ruinées ; une terrible crise monétaire s'étendit dans toutes les grandes villes. En vain l'Angleterre fut-elle frappée d'impôts et de taxes pour chercher à sauver l'honneur du roi, qui avait encore engagé dans les banques belges tous ses objets les plus précieux. Villani cite, parmi les grandes maisons qui succombèrent,

en 1345, en Italie, et qui avaient des relations en Belgique, les Bardi et les Peruzzi, qui entraînèrent dans leur désastre les Acciajuoli, Bonaccorsi, Cocchi, Antellesi, Corsini, Uzzano, Perondoli, etc. (MURATORI, p. 934.) Et Philippe de Valois, pour empêcher les secours que l'Angleterre tirait de l'Italie, avait fait, en 1337, saisir en France tous les marchands et tous les banquiers italiens. Ce qui n'empêcha pas le roi Édouard d'envoyer alors six cent mille florins d'or à Anvers et des laines pour une valeur très considérable.

Cette pluie d'or, dont parlent

Froissart, Jean Le Bel, Jean Des Preis, amena en Belgique une véritable révolution monétaire. Presque tout le numéraire européen arriva dans nos provinces. Le double étalon apparaît alors réellement avec les florins d'or de Florence. L'argent avait presque toujours été seul dans la circulation, comme le montre Jean Des Preis, t. IV, pp. 393, 681 ([3]). Le rapport entre l'or et l'argent baissa un moment de vingt pour cent ou de dix à un. Il avait presque toujours été de douze à un. Le *bourgeois,* une ancienne monnaie liégeoise, tomba au tiers de sa valeur

nominale. Mais, en 1347, les pièces d'argent retrouvaient déjà tout leur prix. L'altération de l'argent en France avait jeté partout une grande défaveur sur ce métal. Son rapport avec l'or était même monté d'un à quatorze à Paris, différence de quarante pour cent dont pouvaient profiter les banquiers liégeois.

Édouard III avait encore assuré à la Belgique le monopole de toutes les laines d'Angleterre, qui porta à sa plus grande prospérité cette industrie, qu'on a osé comparer à la fabrication du coton en Angleterre, lorsque, dans sa plus grande splen-

deur, elle étonnait et menaçait le monde entier. Un simple retard dans l'arrivée des laines d'Angleterre, en 1338, occasionna une longue crise et presque une révolution dans les Flandres.

Une grande partie de ces emprunts faits par Édouard III aux Italiens en Belgique était, par une heureuse combinaison des changes, sans intérêt. L'abbaye de Saint-Trond et l'abbaye de Saint-Laurent, à Liége, avaient pu aussi, par d'habiles opérations financières, liquider des dettes considérables qui menaçaient de les engloutir. Pendant vingt ans, les

lettres de change des religieux circulèrent dans toute la France et l'Italie. Les banquiers des foires de Champagne à Troies avaient commencé, en 1232, par un prêt de deux mille cinq cents livres de Tours à Saint-Trond, par l'entremise des Lavoir, à Liége. (PERTZ, XII, p. 395, variante Ms.) L'affaire ne fut même terminée qu'en 1267, avec les Gilioti de Sienne, à Bar-sur-Aube.

En effet, les gouvernements du moyen âge ont toujours su tirer de la banque et des mines des ressources qu'on devrait peut-être encore se rappeler. La Vieille-Montagne et la

calamine contribuèrent à la richesse et à la puissance des ducs de Limbourg. Aujourd'hui, la plus riche industrie, les houillères, ne rapporte pas à l'État les frais d'une administration aussi coûteuse qu'inutile. L'Angleterre et l'Amérique savent même souvent prévenir les accidents par une responsabilité complète pour la vie et la santé des ouvriers. Et il n'y a plus, dans l'Europe entière, que la Belgique qui oblige encore les femmes à travailler dans les mines et qui n'ose pas limiter les heures de travail des ouvriers et même des enfants, ce qui augmente-

rait naturellement les salaires en diminuant l'offre.

Tout reste même à faire en Belgique pour l'organisation des banques et du crédit. Les sociétés des unions de crédit, les banques populaires, qui sont un premier pas, sont des créations privées, qu'une bonne législation ne sait pas toujours protéger et qui devraient s'appuyer sur les grandes banques.

La Société Générale, fondée par le génie financier du roi Guillaume, a conservé longtemps toutes ses anciennes rancunes contre la Belgique. On a même publié, en 1877, lors

des crises de la Banque de Belgique et de l'Union du Crédit, à Bruxelles, que toutes les grandes institutions financières cherchaient à prévenir, qu'elle ne voulait pas prêter son nom pour sauver une société belge. La loi ne laisse malheureusement aucun pouvoir à l'État pour le choix et la destitution des administrateurs des sociétés anonymes que seul il doit créer. On ne sait même pas trouver des fonctionnaires pour vérifier les bilans, et remplacer les chimériques conseils de surveillance, qui n'ont jamais empêché ni une erreur, ni un crime, et ne servent qu'à enrichir

des aveugles ou des complices. Et des journaux, des jaloux, cherchent encore à éloigner les hommes politiques des sociétés industrielles ou commerciales, où ils ont seuls une véritable responsabilité pécuniaire et morale, toujours connue, toujours discutée par leurs ennemis ou leurs adversaires.

Une loi sévère sur les banques introduirait, en Belgique, l'usage de comptes courants, comme en Angleterre, comme en Amérique, comme à Liége, au moyen âge. Les immenses difficultés de la variété des systèmes monétaires obligeaient, au

XIVe siècle, de confier partout le numéraire aux changeurs. Toute la communauté des banquiers était, à Liége, responsable de ces dépôts. On ne trouve même pas l'exemple d'une réclamation sérieuse, qui était punie du double ou du triple de sa valeur. Aujourd'hui, la loi n'a rien prévu sur ce sujet. On n'ose pas organiser un établissement comme la Banque de France, qui reçoit en dépôt des milliards, dont l'État s'est rendu moralement responsable. La finance a souvent manqué d'initiative en Belgique, la politique l'enchaîne trop au sol, aucune grande

maison n'a voulu s'intéresser dans la première valeur du monde, les fonds américains, les dollars des États-Unis. Et ce sont les valeurs étrangères qui ont toujours fait la richesse d'un pays, de la Belgique au moyen âge et de l'Italie, et aujourd'hui de l'Angleterre et de la France.

La Banque Nationale, qui a le monopole du papier-monnaie ou des billets, avec un capital très minime, qu'elle sait encore immobiliser, ne peut rendre à l'État, comme en France ou en Angleterre, aucun service. Dominée par un parti politique, c'était même, en 1870, un danger.

Ses statuts l'ouvrent seulement aux commerçants enrichis et la ferment aux non-commerçants et aux plus riches propriétaires. Quel évêque, quel seigneur pourrait lui faire accepter des billets que les Italiens venaient solliciter partout en Belgique au XIVe siècle? Et pourquoi réserver la lettre de change aux commerçants patentés? Qu'est-ce même qu'une lettre de change? Qu'est-ce qu'un commerçant? Un propriétaire qui cultive ou qui donne en location sa terre n'est-il pas un commerçant?

On l'oublie trop souvent : l'État, dans les sociétés modernes, n'a que

deux missions à remplir : assurer la liberté, organiser la propriété. Il reste beaucoup à faire pour la liberté et plus encore pour la propriété.

La propriété intellectuelle, la propriété artistique est presque partout méconnue, la propriété littéraire vient à peine de naître et demande encore bien des garanties. La propriété immobilière n'a pas un véritable état civil dans le cadastre, et les assurances, qui en sont les bases, sont abandonnées à des sociétés mercantiles, qui spéculent partout sur la chicane, la fraude et la mauvaise foi.

L'État, en prenant le monopole des assurances, trouverait des ressources importantes, un contrôle naturel des contributions foncières et mobilières et accomplirait sa première et grande mission : garantir la propriété. Il resterait encore à créer un véritable crédit pour les fermiers, les propriétaires, l'agriculture.

L'organisation politique moderne oblige cependant de réserver à l'État une partie des bénéfices des institutions de crédit et de la circulation du papier-monnaie, qui en est la base. Le crédit n'est, en effet, que le pouvoir de mobiliser ou de

monnayer des valeurs immobilisées, pour un certain prix ou tantième, qui est l'intérêt. Et la monnaie est un droit régalien de tout gouvernement, qu'on ne peut lui contester. La création du crédit est une des grandes missions et la seule intervention désirable du gouvernement dans les affaires commerciales.

« On peut regarder », dit Turgot dans un passage souvent cité et qu'on ne peut jamais assez faire connaître et méditer, « le prix de l'intérêt comme une espèce de niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout

commerce cessent. Comme une mer répandue sur une vaste contrée, les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plages immenses. »

Rien ne peint mieux l'effet de l'intérêt et les bienfaits du crédit pour faire baisser la funeste inonda-

tion de l'usure, qui stérilise tout sur son passage.

Et Law, le grand Law, encore si peu connu, le premier génie financier qui sut rompre avec Aristote et toute l'antiquité ressuscitée au XIIIe siècle, disait au Régent, qui a si malheureusement abusé de ce grand principe : « N'oubliez pas que l'introduction du crédit a plus apporté de changement entre les puissances de l'Europe que la découverte des Indes ; que c'est au souverain à le donner, non à le recevoir. »

FIN DE L'INTRODUCTION.

NOTES.

Il existe différents essais de bibliographie sur l'usure, l'intérêt et la banque. On doit d'abord citer le beau livre de M. DE DECKER, *Études sur les monts-de-piété*. Bruxelles, 1844, in-8°. Et l'ouvrage : *l'Usure, sa définition*, par Q.-E. MARIN-DARBEL, Paris, 1859, in-12.

Les pièces sur la banque, à Liége, de M. Henaux, de M. Bormans, sont publiées dans l'*Archéologie liégeoise*. M. Jansen a aussi fait imprimer des *Recherches sur les anciennes banques de Tongres*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXII. Anvers, 1866. Enfin, on doit indiquer ce petit volume très rare et très curieux : M. Z. BORHORNII *de Trapezitis, vulgo Longobardis, qui in Fœderato Belgio mensas fœnebres exercent, dissertatio*. Lugdini Batavorum, Commelin, 1640, in-8º, 160 p. — Sur les foires de Champagne, on doit consulter le travail de M. BOURQUELOT, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

Sur la banque à Lyon, on possède plusieurs volumes : *Negotiatio et mutatio licita*

pecuniæ, seu tractatus de æquitate trium contractuum qui exercentur in negotiatione et cambio Lugdunensi. Coloniæ, 1678, in-12.

Règlemens de la place des changes de la ville de Lyon, proposés par les principaux négocians de la ville et consentis par les prévôts des marchands et échevins. Lyon, 1727, in-8°.

Nous devons aussi indiquer l'ouvrage de LECORREUR, prêtre de Saint-Germain l'Auxerrois : *Traité de la pratique des billets entre les négocians,* publié sous la rubrique de Louvain, 1682 ; Mons, 1684; Bruxelles, 1747, et sous d'autres dates.

Les ouvrages de saint Thomas d'Aquin contre l'usure se trouvent dans ses œuvres et ont été traduits en français. Siger ou

Sigier paraît les avoir introduits le premier à Liége. Voir : *Godefroid de Fontaines, le docteur vénérable, chancelier de l'Université de Paris, chanoine de Liége* (1225-1306) .Liége, 1873. Godefroid était l'ami et le compatriote de Sigier de Saint-Martin, à Liége, le maître de Dante.

Essa e la luce eterna di Sigieri.
(Canto X.)

(¹) L'histoire de Liége a occupé de tout temps les recherches des savants. On doit surtout consulter la grande *Histoire du pays de Liége* de M. Henaux, 3e édition. Liége, 1875. 2 vol. in-4°.

Les nombreuses chroniques sur le sac et la destruction de Liége par Charles le Téméraire, en 1468, n'ont pas été toutes

réunies par M. de Ram, *Troubles de Liége,* dans la collection des *Chroniques belges,* publiée par le gouvernement, in-4°. Michelet, dans son histoire de France, et un savant historien américain ont cherché à compléter le récit trop bourguignon de M. de Barante, *Histoire de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne,* par John Foster Kirk, traduit par Ch. Flor O'Squarr. Bruxelles, 1866, t. I-III. Le légat du pape Onufrius avait déjà pris la défense des Liégeois. Onufrius était Romain, appartenait à la noble famille de Sancta-Cruce et était évêque de Tricaria, dans la Basilicate.

M. Bormans, qui a donné dans l'*Archéologie liégeoise,* de 1867, une *liste des objets enlevés* de Liége en 1468, vient de publier

la traduction française de l'analyse danoise de M. Estrup des rapports du légat sur cette destruction. HONOFRII TRICARENSIS *de Rebus et Civitatis Leodiensis excidio*. Le manuscrit doit être au Vatican, une copie incomplète était à Copenhague, dans les collections de M. Estrup. Le savant travail de M. Bormans, avec une notice sur une centaine d'écrivains qui ont parlé des guerres liégeoises de 1468, porte pour titre : *Liégeois et Bourguignons en* 1468; *étude historique de M. le* Dr H.-F.-J. ESTRUP, *d'après les rapports du légat Onufrius*. Liége, 1881, in-8°, dans la collection de la Société des bibliophiles liégeois. On doit retrouver en Italie d'autres copies de ce grand acte d'accusation d'Onufrius contre Charles le Téméraire. Liége couvrirait d'or tous ces docu-

ments, dont le gouvernement belge a confié la publication à M. Bormans, archiviste à Namur.

(²) Cette charte du 9 août 1249, si importante, a été indiquée dans les *Bulletins de la commission d'histoire de Belgique,* 1861, t. Ier, p. 300, et a été publiée par M. Bormans : *Histoire du métier des drapiers à Liége,* 1866. Elle est conservée dans le *Cartulaire* de Van den Berg, des archives de Liége. Sur Hugues ou Huon, voir : *Lampagie, la belle Aye, roman chevaleresque, par* Huon de Ville Neuve et de Pierrepont, *évêque de Liége.* Liége, 1877.

(³) Le célèbre chroniqueur liégeois Jean Des Preis d'Outremeuse fait très bien connaître l'état monétaire du XIIe siècle dans ce

passage, sous l'an 1142 : « Les prêtres étaient alors devenus si pauvres qu'ils disaient deux ou trois messes par jour pour avoir les offrandes. Car, on allait toujours à l'offrande avec de l'argent blanc, il ne courait alors et encore longtemps après que blanche monnaie. Ni l'or ni la monnaie noire ne courait. Les cours étaient le vieux gros pour trois deniers, l'esterlin d'Angleterre pour un denier, les trois pour un vieux gros, et deux liégeois pour un denier, les deux pour un esterlin et six pour un vieux gros. Ainsi, les prêtres avaient toujours de bonnes offrandes. » — JEAN DES PREIS, *ly Myreur des histoires,* publié par M. BORMANS, dans la collection des *Chroniques belges,* in-4°, t. IV, p. 393.

Le texte de la chronique rimée du même

écrivain s'explique aussi dans le même sens.

Cascuns disoit le jour, de pensée volaige,
Dois messez u III, de vray, pour avoir l'avantaige
Des offrandez singnours; car en celi eage,
Aloit-ons à offrande toudis sens arestaige
De blanc argent : car dont, en trestout le terrage
Del evesqueit de Liege, je vous en fay tuis sage
N'avoit aultre monnoie que d'argent, a limage
D'unc évesque astoit mize, par nostre singnoraige;
Ors ne noire monnoie ne faisoit dont servaige
Si coroient viez gros de Franche, sens follaige,
Cascuns pour III d., par plains et par boscage,
D'Engleterre esterlins (d'enseigne ont I visaige)
Lez III pour I gros viez, par lez sains de Cartaige!
Puis coroient ligois.

(V. 35069-35080.)

C'est après le privilége de l'empereur accordé à Édouard III et publié à Herck,

en 1328, pour frapper des monnaies d'or et d'argent en Belgique, que se rouvrent les ateliers monnétaires de Herck, de Looz, de Liége, de Herstal, de Huy, de Hasselt, de Brée, de Wert, de Wessem, de Saint-Trond, de Maestricht, d'Agimont. Jean Le Bel, Froissart, Jean Des Preis parlent tous de cette pluie d'or qui enrichit alors toute la Belgique.

Édouard III adopta plusieurs types monétaires. Divæus, Gramaye, Leroy assurent que sa monnaie portait son image et celle de l'empereur. On lui attribue aussi les *halfgroot* d'Anvers. Jean Le Bel dit positivement : « et fist faire escus à l'aigle au nom de l'empereur (et d'autres) semblans aux escus que le roy de France faisoit, et bien eurent et ont leur cours, » p. 149.

Le Blanc attribue les désastres de la France et les succès de l'Angleterre à la monnaie. Édouard avait surtout promis de rétablir le système monétaire de saint Louis. — Voir : *Revue numismatique de Belgique.* — M. PICQUÉ, *Numismatique,* dans la *Patria Belgica,* de M. Van Bemmel, t. III, p. 693. — M. R. SERRURE, *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge.* Bruxelles, 1880.

(4) Ces considérations sur la nécessité du double étalon ont déjà été publiées, lorsque la Belgique voulait adopter l'unique étalon d'argent et proscrire l'or. *Voir* la *Gazette de Liége.* On y prévoyait déjà une plus grande exploitation des mines argentifères et la baisse de leurs produits.

Voyez aussi : *Rivista Contemporanea*, de Turin.

(5) Sur l'ancienne école des artistes liégeois, il faut consulter : Le mémoire, couronné par l'Académie, sur l'*Origine de la peinture flamande*, par M. HERIS. Bruxelles, 1855, in-4o.

Une gravure de 1389; Bruxelles, 1878, avec le texte flamand et la traduction de Luc de Heere, le premier historien de l'école des Van Eyck.

Jacob de Barbari et Albert Durer. La vie et l'œuvre du maître au caducée, ses élèves : Durer, Titien, Marc-Antoine, Mabuse, Marguerite d'Autriche. Catalogue et prix de ses qnarante-trois gravures, par le comte DE CANDITTO. Bruxelles, Van Trigt. 1881. In-8o, p. 555.

Passavant a aussi fait connaître l'école des graveurs liégeois du xve siècle, du maître de Saint-Agatius, des Suavius ou du maître S, des graveurs de Stavelot, de Gembloux. Toutes les grandes maisons religieuses liégeoises avaient au xvie siècle des graveurs. Robert Peril, de Liége, vint établir la première chalcographie à Anvers, lorsqu'Albert Durer eut refusé de venir s'y établir.

La Commission chargée de la réorganisation des Gobelins a rétabli, seulement en 1877, les vrais principes de l'art des tapisseries. Le savant rapport de M. Denuelle se trouve au *Journal officiel de Paris*, 1er avril 1877. Cette réforme avait été indiquée dans : *Les tapisseries de Liége à Madrid, notes sur l'Apocalypse d'Albert*

Durer ou de Roger Van der Weyden. Liége, 1876. Sur les premières tapisseries des Van Eyck avant les transformations de Roger Van der Weyden : *La bataille d'Othée de* 1408. *Les tapisseries et les gravures de Jean sans Pitié; la première artillerie à Liége.* Liége, 1879.

(6) *Histoire du uché de Limbourg,* par Ernst, publiée par E. Lavalleye. Liége. 1837-1852, 7 vol. in-8o, t. IV, p. 236 ; t. VI, p. 249. Et les chartes de 1248, 1253, 1261, 1273, imprimées dans ce grand ouvrage, le plus beau monument de la science historique en Belgique. On sait que M. de Reiffenberg, un des coryphées des autorités académiques, a publié sous son nom une partie des manuscrits du savant Ernst, un

des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Personne n'a osé condamner alors cet odieux plagiat, dont M. Quérard a écrit l'histoire dans ses *Supercheries*. M. Lavalleye fut même obligé d'abandonner ses places, ses publications et de vendre sa bibliothèque et ses précieux manuscrits.

M. Wauters indique une charte de Henri, duc de Limbourg, sans date ou de 1226-1244, qui accorde déjà un sauf-conduit à des marchands : *Table chronologique des diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, in-4°, t. IV, p. 435.

FIN.



TABLE.

DIVISION

DE

L'OUVRAGE.

TOME Ier.

LA BANQUE A LIÉGE AVANT 1314.

TOME II.

LA BANQUE A LIÉGE DE 1314 A 1468.

TOME III.

ORGANISATIONS ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES A LIÉGE, AVANT 1468.

TOMES IV ET V.

HISTOIRE DES PRINCIPAUX BANQUIERS A LIÉGE.

TOME VI.

NOTES ET DOCUMENTS.

PRINCIPAUX BANQUIERS LIÉGEOIS

AVANT 1468.

Achou.
Asmarni.
Balances.
Barbiani.
Baré.
Becheron.
Benjamin.
Bernardi.
Binet.
Bierset.

Blavier.	Féronstrée.
Botin.	Festeau.
Buscheti.	Flokelet.
Cange.	Frérart.
Candero.	Fugger.
Caruchi.	Gilhart.
Catalan.	Gilioti.
Chabot.	Goffin.
Cheval.	Goare.
Coir.	Gossuin.
Dechenes.	Guerric.
Delle Cange.	Hannut.
Duchesne.	Herstal.
Des Preis.	Hemricourt.
Deville.	Heyendael.
Domino.	Henrotte.
Embourg.	Horion.
Fallot.	Houten.

Huwechon.
Jupille.
Keyart.
Lambert.
Lavoir.
Le Bel.
Lecornu.
Lens.
Lepuissant.
Leveti.
Loncin.
Loren.
Made.
Maillar.
Mancufre.
Marche.
Matei.
Mauricius.
Medecis.
Metz.
Palmar.
Panico.
Parfonry.
Pevereau.
Picar.
Pire.
Piron.
Ponchar.
Provani.
Quercu.
Ratier.
Remacle.
Richier.
Rocour.
Rolou.
Royer.

Russin.

Rygo.

Sainte-Marguerite.

Saint-Servais.

Sonck.

Surlet.

Theux.

Tibo.

Vaulx.

Vilbar.

Vescourt.

Visconti.

Walrien.

Wanvrel.

Waroux.

Weric.



Imprimé

dans les ateliers de Fr. Gobbaerts

rue de la Limite, 21

Bruxelles

EN VENTE CHEZ LE MÊME ÉDITEUR.

Les Elzevier. Histoire et annales typographiques, par A. Willems, in-8°, 868 p. à 2 col., 5 pl., cart. fr. 30 »

Les tapisseries de Liège, à Madrid. L'Apocalypse de Durer ou de Roger Vander Weyden. Car. elz. fr. 5 »

Une gravure de 1379. Les vierges de Maestricht ou d'Einsielden de 1466. Id. fr. 5 »

La bataille d'Othée de 1408. Les tapisseries et les gravures, la première artillerie à Liége. Id. fr. 5 »

Lampagie, la belle Ayé. Roman par Huon de Villeneuve, prince-évêque de Liége (1152-1229). Id. fr. 5 »

Jacob de Barbari et Albert Durer. La vie et l'œuvre du maître au caducée, ses élèves Durer, Titien, Marc-Antoine, Mabuse, Marguerite d'Autriche. Catalogues et prix de ses quarante-trois gravures, par le Cte de Canditto. Bruxelles, 1881, in-8°, 583 p., 2 grav. fr. 12 50

TIRÉS À PETIT NOMBRE.



